



Industrie Canada

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/45-1997

ISBN 0-660-60331-4



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Industrie Canada

Rapport de rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

John Manley
Ministre de l'Industrie

Table des matières

PARTIE I : Message du Ministre	1
PARTIE II : Aperçu du Ministère	
Mission d'Industrie Canada.....	3
Clients.....	3
Objectifs stratégiques.....	4
Organisation par secteur d'activité.....	6
PARTIE III : Réalisations du Ministère	
A Attentes en matière de rendement.....	8
– Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles.....	8
– Dépenses prévues et réelles du Ministère, par secteur d'activité.....	9
B Réalisations en matière de rendement.....	9
– Politique microéconomique.....	9
– Développement sectoriel de l'industrie.....	15
– Règlements et services axés sur le marché.....	27
– Services de gestion et services généraux.....	35
C Principaux examens.....	38
PARTIE IV : Renseignements supplémentaires	
Organigramme d'Industrie Canada.....	44
Tableau détaillé des attentes en matière de rendement.....	45
Sommaire des crédits votés.....	47
Détail des recettes par activité ou secteur d'activité.....	48
Paiements de transfert par secteur d'activité.....	49
Actif — Sommaire des prêts et des investissements par activité ou secteur d'activité.....	49
Fonds renouvelable — Utilisation des pouvoirs financiers.....	50
Lois relevant du ministre de l'Industrie.....	51
Bureaux régionaux d'Industrie Canada.....	52

Partie I : Message du Ministre

Le Portefeuille de l'Industrie, qui relève du ministre de l'Industrie, est constitué de 13 ministères et organismes (voir l'encadré) responsables de la science et de la technologie (S-T), du développement régional, des services relatifs aux marchés et de la politique microéconomique. Doté de bon nombre des leviers microéconomiques dont dispose le gouvernement ainsi que de 41 p. 100 des fonds affectés à la S-T au gouvernement fédéral, le Portefeuille de l'Industrie offre une trousse d'outils polyvalente pour relever les défis de l'économie du savoir à l'aube du XXI^e siècle.

Le Portefeuille de l'Industrie se compose des organismes suivants :

Agence de promotion économique du Canada atlantique
 Agence spatiale canadienne
 Banque de développement du Canada*
 Bureau fédéral de développement régional (Québec)
 Commission du droit d'auteur du Canada
 Conseil canadien des normes*
 Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
 Conseil national de recherches du Canada
 Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
 Industrie Canada
 Statistique Canada
 Tribunal de la concurrence

** Ne sont pas tenus de présenter un rapport de rendement*

L'établissement du Portefeuille a par ailleurs doté les membres ainsi que les intervenants des secteurs privé et public d'une nouvelle capacité de créer des partenariats et d'innover. Cette capacité peut être exploitée dans toutes les régions du pays, étant donné que le Portefeuille de l'Industrie offre des programmes et des services aux entreprises et aux consommateurs, grâce à un effectif d'environ 15 000 personnes, à plus de 500 points de service répartis dans les provinces et les territoires, ainsi qu'à de nombreux sites dans le cyberspace.

En ma qualité de ministre responsable du Portefeuille de l'Industrie, j'ai demandé aux membres du Portefeuille de chercher activement des moyens d'exploiter les synergies dont ils disposent à titre de membres d'une équipe d'organismes ayant des objectifs analogues et des programmes complémentaires. En misant sans cesse sur le renforcement de la collaboration et du partenariat, nous nous assurons que les ressources limitées dont nous disposons sont affectées de façon plus efficace aux priorités du Portefeuille, à savoir : promouvoir la S-T, encourager

le commerce et l'investissement, et soutenir l'expansion des petites et moyennes entreprises (PME). Collaborant entre eux dans ces secteurs, les membres du Portefeuille ont été en mesure de contribuer sensiblement à la réalisation des objectifs du gouvernement.

Les 13 membres du Portefeuille, à l'exception des deux sociétés d'État (la Banque de développement du Canada et le Conseil canadien des normes), présentent des rapports annuels de rendement. Ces rapports sont des éléments importants de la gestion des programmes dans le Portefeuille. Comme on définit des objectifs concrets pour les programmes et les services et que l'on mesure les progrès réalisés au fil du temps, en plus d'en rendre compte, les membres du Portefeuille disposent donc d'un cadre de responsabilisation leur permettant d'évaluer leur efficacité. Comme le montrent les 11 rapports de rendement individuels, les membres du Portefeuille ont obtenu de bons résultats en 1996-1997.

Ensemble, ces rapports donnent une idée globale du rendement du Portefeuille de l'Industrie. Je tiens tout particulièrement à souligner les réalisations suivantes du Portefeuille :

- ▶ les 29 foires-info et conférences pour la PME tenues aux quatre coins du pays, qui ont connu un franc succès. Près de 51 000 Canadiens y ont participé;
- ▶ la publication du *Guide 1996-1997 des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise*, un recueil d'information sur l'ensemble des services et des programmes de soutien offerts par le gouvernement fédéral aux petites entreprises (plus de 250 000 exemplaires en circulation);
- ▶ le renforcement des réseaux et des plans commerciaux régionaux, qui réunissent, à l'échelle régionale, les gouvernements fédéral et provinciaux de même que le secteur privé afin de créer de nouveaux débouchés internationaux pour les entreprises locales;
- ▶ la démarche concertée adoptée pour promouvoir la S-T dans le Portefeuille, comme le montre le plan d'action du Portefeuille en matière de S-T. Les membres du Portefeuille ont donné suite à 45 des 49 initiatives;
- ▶ le Colloque sur la S-T qui a réuni, pour la première fois, les membres de tous les comités et commissions qui conseillent les ministères et organismes du Portefeuille; et
- ▶ les formules novatrices adoptées pour fournir les services et axées en grande partie sur le partenariat (par exemple, les Centres de services aux entreprises du Canada).

Le Rapport de rendement d'Industrie Canada montre comment nos programmes ont contribué à la croissance économique, à la création d'emplois et à la transition du pays vers une économie du savoir. Parmi les exemples, citons les suivants : le lancement de *Strategis*, le plus grand site web canadien d'informations destinées aux entreprises (le site répond aux besoins des clients et compte 3 400 visites par jour); le programme Partenaires pour l'investissement au Canada, créé avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, attire de nouveaux investissements étrangers directs et conserve ceux qui existent déjà; la mise en œuvre de Partenariat technologique Canada, dont les investissements vont créer et maintenir 10 000 emplois directs et indirects de haute qualité axés sur le savoir; et des initiatives visant à garantir la qualité du service — mentionnons l'Office de la propriété intellectuelle du Canada qui a simplifié les procédures pour les clients, a épargné à ces derniers temps et argent, et a fait passer à 84,3 p. 100 le degré de satisfaction des clients à l'égard du processus de traitement des marques de commerce, en avril 1997).

Au cours de la prochaine année, les membres du Portefeuille de l'Industrie continueront de tableur sur les synergies qu'ils ont créées et d'améliorer le soutien et les services assurés à leur vaste gamme de clients.

Le ministre de l'Industrie,

John Manley

Partie II : Aperçu du Ministère

Mission d'Industrie Canada

Favoriser l'essor d'une économie canadienne concurrentielle, fondée sur le savoir, pour :

- *procurer aux Canadiens et aux Canadiennes des emplois plus nombreux et plus rémunérateurs;*
- *favoriser la croissance soutenue et durable des entreprises;*
- *donner aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs l'assurance que le marché est équitable et efficace.*

Depuis sa création en 1993, Industrie Canada s'est efforcé d'aider les Canadiens à bâtir une économie reposant sur une croissance durable, la création d'emplois et l'augmentation des revenus. Si le gouvernement ne peut atteindre seul cet objectif, puisque la croissance et la création d'emplois dépendent du secteur privé, il peut en revanche contribuer à créer un environnement qui favorise l'innovation, la croissance et la création d'emplois dans le secteur privé.

Clients

Industrie Canada sert une clientèle variée, depuis les entreprises de secteurs tels que les télécommunications, l'aérospatiale, la foresterie et la fabrication jusqu'aux petites entreprises de tous les secteurs de l'économie. Le Ministère compte aussi au nombre de ses clients le milieu scientifique et le monde de l'enseignement, de même que les organismes de défense des consommateurs et les groupes professionnels. Tous ont en commun le souci de l'investissement, de l'innovation, du commerce et d'un marché équitable et efficace, car ils savent que ces éléments déterminent leur avenir économique.

Industrie Canada a à cœur de répondre aux besoins de ses clients et de trouver de nouvelles façons de travailler pour mieux tirer parti des ressources de plus en plus limitées. Plusieurs initiatives du Ministère ont pour objet de moderniser ses programmes et de

répondre aux besoins de ses clients aujourd'hui et dans l'avenir.

- En mettant à profit la technologie de l'information, le Ministère peut offrir à ses clients, à moindre coût, des produits et des services d'information plus accessibles et pertinents et mieux adaptés à leurs besoins. *Strategis* (<http://strategis.ic.gc.ca>) est le porte-étendard d'Industrie Canada dans la démarche qu'il a entreprise en vue d'assurer des services à la clientèle plus efficaces et efficaces, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Dans le cadre d'un grand nombre de ses programmes, Industrie Canada emploie des méthodes novatrices pour améliorer les services à la clientèle. Par exemple, avec ses partenaires du Portefeuille de l'Industrie, le Ministère coordonne les renseignements commerciaux émanant de 25 ministères fédéraux et veille à ce qu'ils soient diffusés à l'échelle du pays par l'intermédiaire du réseau des 12 Centres de services aux entreprises du Canada, qui constituent des guichets uniques d'information sur les programmes et les services offerts aux gens d'affaires par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Le Ministère travaille en partenariat avec le secteur privé et d'autres gouvernements, à l'échelle nationale et internationale, pour atteindre des objectifs communs. Pour illustrer en quoi consiste la nouvelle stratégie ministérielle de service à la clientèle, mentionnons les partenariats de premier ordre créés par l'intermédiaire d'Équipe Canada Commerce (par exemple, les équipes sectorielles nationales), de Partenaires pour l'investissement au Canada, de Partenariat technologique Canada, des Centres de services aux entreprises du Canada, du Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement, du Centre de recherches sur les communications et de la Commission canadienne du tourisme.
- Les initiatives axées sur la qualité du service aident le Ministère à mieux comprendre les besoins et les attentes des clients, à établir des normes de service,

à améliorer la formation des employés et à recueillir l'opinion des clients. Elles ont eu une incidence positive sur la satisfaction des clients. Par exemple, grâce aux initiatives axées sur la qualité du service mises en œuvre à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, le taux de satisfaction des clients à l'égard du processus des marques déposées est passé de 68 p. 100 en juillet 1994 à 84,3 p. 100 en avril 1997.

Le Ministère sert ses clients dans toutes les régions du Canada à partir de son administration centrale, installée dans la région de la capitale nationale, et de cinq grands bureaux régionaux, situés à Halifax (Atlantique), Montréal (Québec), Toronto (Ontario), Edmonton (Prairies et Territoires du Nord-Ouest) et Vancouver (Pacifique et Yukon). Il possède par ailleurs des points de service auxiliaires dans 39 autres collectivités du pays (voir Figure 1, page 5).

Objectifs stratégiques

La performance économique récente du Canada indique qu'il est sur la bonne voie. Il doit toutefois continuer de concentrer ses efforts sur l'augmentation de l'investissement, l'innovation et la promotion du commerce en élaborant des règles et des services modernes et efficaces axés sur le marché pour stimuler la croissance. Avec ses partenaires et d'autres parties intéressées, Industrie Canada continuera à améliorer le climat économique de façon à favoriser la croissance et la création d'emplois au Canada. À cette fin, il privilégiera quatre grands objectifs stratégiques.

Créer des conditions plus favorables à l'investissement dans l'économie canadienne. L'instauration de conditions propres à favoriser l'investissement étranger et intérieur contribue fortement à la croissance économique. L'investissement dans la recherche-développement est indispensable pour créer les nouveaux produits et procédés qui accroîtront la productivité du Canada et rendront le pays plus concurrentiel à l'échelle internationale. L'investissement direct étranger, en plus de créer des emplois immédiats et de stimuler la croissance, donne accès aux regroupements technologiques et aux compétences en gestion dans le monde entier. La valeur

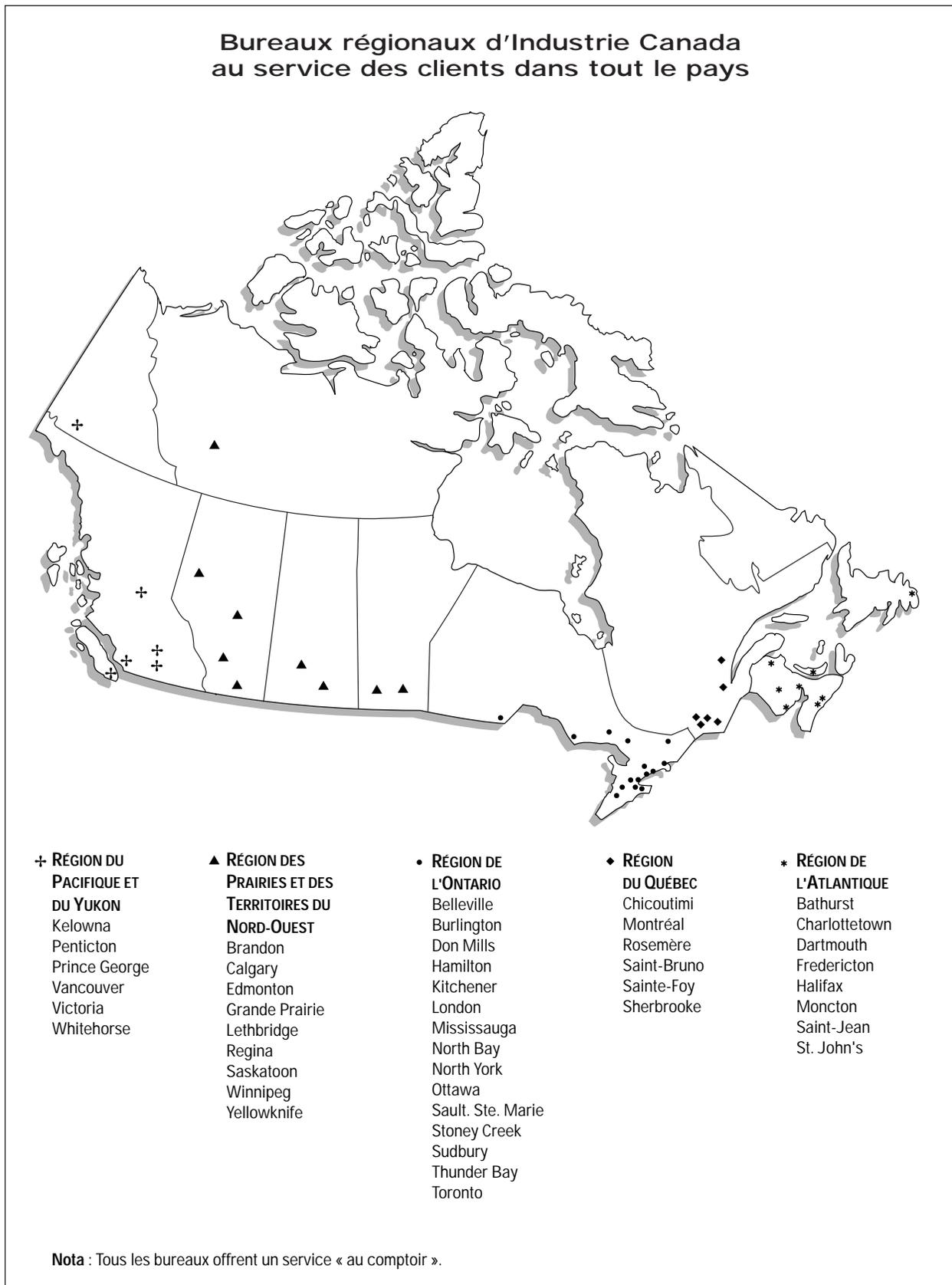
de l'investissement étranger au Canada témoigne également de la confiance des autres pays dans l'économie nationale.

Améliorer la performance du Canada sur le plan de l'innovation et favoriser l'évolution vers une économie fondée sur le savoir. Une meilleure performance du Canada au chapitre de l'innovation et l'évolution vers une économie fondée sur le savoir stimulent la productivité. Sans l'innovation, la croissance du revenu réel ne répondra pas aux attentes des Canadiens. Les activités qui favorisent l'innovation comprennent la recherche faite dans les laboratoires publics (entre autres, le Centre de recherches sur les communications), la formation d'un personnel scientifique et technique qualifié, la recherche-développement menée par de grandes et de petites entreprises pour mettre au point de nouveaux produits, l'application de techniques de pointe en milieu de travail et l'aménagement de l'infrastructure canadienne de l'information et des communications.

Travailler avec les entreprises canadiennes à accroître la part du Canada sur les marchés mondiaux. L'accroissement de la part du Canada sur ces marchés est le résultat direct de l'investissement et de l'innovation. Généralement, les entreprises qui réussissent sur la scène internationale doivent leur succès à la commercialisation à l'échelle mondiale de produits et de services de pointe et d'excellente qualité, vendus à des prix concurrentiels. L'accroissement du nombre d'entreprises exportatrices, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), dans tous les secteurs et la diversification de leurs marchés d'exportation devraient permettre de créer des emplois durables et intéressants. Par ailleurs, le fait qu'une entreprise réussisse à l'échelle internationale signifie en général qu'elle est plus concurrentielle dans son pays.

Créer un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs. La création d'un tel marché est un préalable à l'investissement, à l'innovation et au commerce. Un marché équitable, efficace et concurrentiel procure l'efficacité requise pour les affaires tout en maintenant la confiance dans les produits et services offerts et dans les transactions effectuées.

FIGURE 1



Organisation par secteur d'activité

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, Industrie Canada axe son organisation sur trois grands secteurs d'activité.

Le secteur de la **Politique microéconomique** élabore les politiques, les stratégies et les cadres nécessaires pour améliorer la productivité du Canada et aider les Canadiens à tirer parti de l'économie fondée sur le savoir. Ce secteur d'activité met l'accent sur la recherche, l'analyse et l'élaboration de cadres stratégiques et législatifs propres à stimuler l'investissement et l'innovation, à faciliter la transition vers une économie fondée sur le savoir, à favoriser le développement d'une autoroute de l'information qui servira de modèle aux autres pays, à intensifier et à diversifier les échanges commerciaux et à entretenir un climat commercial sain.

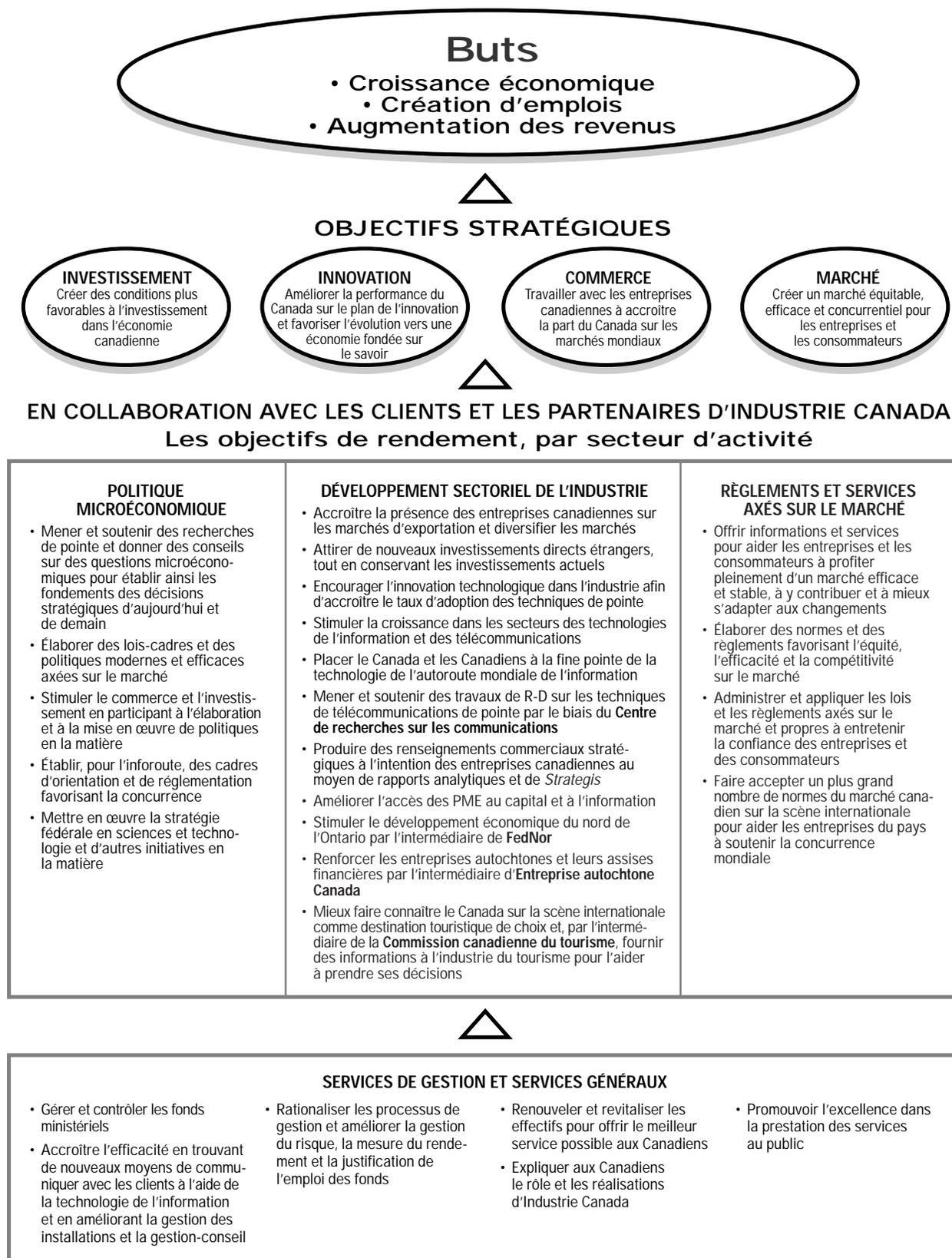
Le secteur du **Développement sectoriel de l'industrie** aide à renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes en travaillant avec elles à créer un climat propice à la croissance, à cerner et à surmonter les obstacles à la croissance et à exploiter les nouvelles possibilités. Il adopte des démarches stratégiques pour la promotion du commerce, l'investissement, la technologie et le développement durable; citons ici les initiatives telles que Partenariat technologique Canada et Partenaires pour l'investissement au Canada. Dans ce vaste contexte, plusieurs activités ou services du Ministère s'adressent à la petite entreprise – l'Administration des prêts aux petites entreprises, le Centre de recherches sur les communications, le développement de l'autoroute de l'information, les nouveaux modes de diffusion des renseignements stratégiques au moyen de rapports analytiques et de *Strategis*, l'Initiative fédérale de développement économique du Nord de l'Ontario, Entreprise autochtone Canada, qui stimule le développement des milieux commerciaux autochtones, et la Commission canadienne du tourisme, qui assure le marketing et la promotion du tourisme.

Le secteur des **Règlements et services axés sur le marché** assure l'existence d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs et s'efforce de faire adopter les normes du marché canadien à l'échelle internationale. La confiance dans le marché favorise l'investissement et l'innovation, qui sont les clés de l'amélioration des résultats commerciaux. En fournissant des renseignements et des services et en veillant à l'élaboration et à l'application des normes et des règlements axés sur le marché, ce secteur d'activité permet aux entreprises et aux consommateurs de contribuer à l'instauration d'un marché efficace et d'en tirer pleinement parti. Les composantes de ce secteur d'activité sont la supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité, la constitution des entreprises en personne morale et la régie des sociétés, la réglementation des mesures, la protection et la diffusion de la propriété intellectuelle, les renseignements sur la consommation et l'analyse du marché, la réglementation de l'étiquetage des produits de consommation et de la publicité connexe, l'application de la *Loi sur la concurrence* et la gestion du spectre.

Enfin, les **Services de gestion et services généraux** fournissent l'infrastructure et le soutien nécessaires pour assurer les meilleurs services possible aux Canadiens en améliorant l'efficacité. À cette fin, le groupe trouve de nouvelles façons de communiquer avec les clients à l'aide de la technologie de l'information, rationalise les méthodes de gestion, renouvelle et revitalise l'effectif, fait connaître le rôle et les activités du Ministère et privilégie l'excellence dans la prestation des services au public.

La figure 2, à la page 7, illustre par secteur d'activité le lien entre les buts et les objectifs stratégiques du Ministère, d'une part, et ses objectifs de rendement, d'autre part. On trouvera de plus amples renseignements à cet égard dans la Partie III du Budget des dépenses principal d'Industrie Canada.

FIGURE 2



Partie III : Réalisations du Ministère

A Attentes en matière de rendement

Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

FIGURE 3

Comparaison entre les dépenses totales prévues et les dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité*(en millions de dollars)*

Activités	ETP	Frais de fonctionnement	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives*	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Politique microéconomique	—	48,6	27,4	76,0	—	76,0	—	76,0
	—	66,9	24,1	91,0	—	91,0	—	91,0
Règlements et services axés sur le marché	—	174,6	1,0	175,6	—	175,6	(52,2)	123,4
	—	203,1	1,0	204,1	—	204,1	(71,0)	133,1
Développement sectoriel de l'industrie	—	146,0	418,0	564,0	54,8**	618,8	(8,4)	610,4
	—	178,9	455,9	634,8	43,9	678,8	(8,4)	670,3
Tourisme***	—	54,4	—	54,4	—	54,4	—	54,4
	—	55,6	—	55,6	—	55,6	—	55,6
Services généraux et services de gestion	—	103,5	—	103,5	—	103,5	—	103,5
	—	97,6	—	97,6	—	97,6	—	97,6
Totaux	4 831,0	527,1	446,4	973,5	54,8	1 028,3	(60,6)	967,7
	4 776,0	602,1	481,0	1 083,1	43,9	1 127,0	(79,4)	1 047,6
Autres recettes et dépenses								
Recettes à valoir sur le Trésor								(243,0)
								(291,2)
Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères								48,0
								48,0
Coût net du Programme								772,7
								804,4

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses ou les recettes réelles en 1996-1997 et comprennent le Budget des dépenses supplémentaire.

* Ne comprend pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et à d'autres régimes, qui sont comprises dans les frais de fonctionnement.

** Comprend 800 000 \$ au titre des prêts, des investissements et des avances non budgétaires.

*** Les renseignements sur les réalisations du secteur du tourisme figurent dans la section intitulée « Développement sectoriel de l'industrie ».

FIGURE 4
Dépenses prévues et réelles du Ministère, par secteur d'activité

(en millions de dollars)

	Réel 1995-1996	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997*
Activités ou secteurs d'activité**			
Politique microéconomique	94,1	76,0	91,0
Règlements et services axés sur le marché	146,9	123,4	133,2
Développement sectoriel de l'industrie	974,0	610,4	670,3
Tourisme***	72,7	54,4	55,6
Services généraux et services de gestion	96,4	103,5	97,5
Total	1 384,1	967,7	1 047,6

* Les chiffres comprennent le Budget des dépenses supplémentaire.

** Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

*** Les renseignements sur les réalisations du secteur du tourisme figurent dans la section intitulée « Développement sectoriel de l'industrie ».

Résumé des attentes en matière de rendement

Industrie Canada rend compte à ses clients et aux contribuables des résultats et de l'incidence de ses programmes ainsi que des coûts liés à leur prestation. Tous les employés du Ministère comprennent le bien-fondé d'une telle obligation.

Le Ministère accorde une importance primordiale à l'adoption de critères de mesure du rendement appropriés. En outre, il prend des mesures pour renforcer ses méthodes de gestion en formulant de façon explicite les résultats qu'il prévoit d'obtenir, en se dotant de meilleurs moyens pour évaluer sa progression vers les résultats attendus et en utilisant à meilleur escient l'information sur le rendement pour améliorer les services à la clientèle. Pour l'exercice 1996-1997, il présente par secteur d'activité ses réalisations en fonction des objectifs de rendement présentés à la figure 2 (voir page 7). Industrie Canada a mis au point des indicateurs de rendement pour chacun de ces objectifs de rendement, qui figurent dans le tableau détaillé des attentes en matière de rendement présenté à la Partie IV, « Renseignements supplémentaires » (voir page 45). Le Ministère continuera d'élaborer des critères qui donneront de meilleurs renseignements sur la mesure dans laquelle il atteint ses objectifs.

B Réalisations en matière de rendement

La section qui suit fait état des réalisations du Ministère pour 1996-1997, par secteur d'activité et en fonction des objectifs de rendement énoncés dans la section précédente.

Politique microéconomique

Les activités liées à la Politique microéconomique mettent l'accent sur la recherche, l'analyse et l'élaboration de cadres stratégiques et législatifs qui favorisent l'investissement, l'innovation, la transition vers une économie fondée sur le savoir, le développement d'une autoroute de l'information de classe mondiale, le commerce et un marché sain.

La section qui suit fait état des réalisations de ce secteur d'activité en 1996-1997 par rapport aux objectifs de rendement établis dans le cadre stratégique (voir Figure 2, page 7).

- *Mener et soutenir des recherches de pointe et donner des conseils sur des questions microéconomiques pour établir ainsi les fondements des décisions stratégiques d'aujourd'hui et de demain.*

Industrie Canada a consacré des efforts soutenus à la réalisation des objectifs stratégiques de la politique

gouvernementale énoncés dans *L'innovation : La clé de l'économie moderne* et du cadre microéconomique du *Programme emploi et croissance*, qui met l'accent sur le climat du marché, le commerce, l'infrastructure et la technologie, au profit des entreprises et des consommateurs.

Le Ministère a procédé à des analyses et à des études microéconomiques pour soutenir le processus d'orientation ministériel et a fourni au gouvernement et aux entreprises des renseignements stratégiques sur les marchés et la concurrence.

- Il a publié les actes de la conférence intitulée *La région de l'Asie-Pacifique et l'économie mondiale : perspectives canadiennes* et de la *Conférence sur les enjeux du marché financier*.
- Il a tenu une table ronde d'orientation sur les marchés financiers, à laquelle ont participé des représentants du gouvernement et de l'industrie.
- Il a publié les *Indicateurs économiques mensuels*.
- Il a produit une nouvelle publication trimestrielle, intitulée *Le Moniteur microéconomique*, qui fournit au public canadien un bilan facile à lire sur la performance économique du Canada. Cette publication fait l'objet d'une vaste distribution au Canada et à l'étranger et elle est diffusée sous forme électronique sur le site *Strategis*.
- Il a publié des rapports de recherche portant sur le commerce, l'investissement, l'infrastructure, la technologie, les ressources humaines et la fiscalité ainsi que sur le lien entre ces éléments et la compétitivité de l'économie canadienne.
- Il a publié *MICRO*, bulletin trimestriel largement diffusé qui fait connaître les résultats des plus récentes études.
- Par l'entremise de ses bureaux régionaux, Industrie Canada a produit des rapports périodiques sur les indicateurs économiques provinciaux.

Industrie Canada a également collaboré avec d'autres ministères pour détecter les éventuelles sources de tension à moyen terme au sein de l'économie canadienne et les lacunes à combler dans le domaine de la recherche.

Le Ministère a commencé à mettre en œuvre une stratégie pour promouvoir une culture fondée sur la consultation à tous les paliers de son organisation afin d'orienter l'action vers l'établissement de relations avec les clients et les intervenants clés. Au cours de la première année d'existence de la stratégie, l'accent a été mis sur les associations industrielles nationales et sectorielles (voir l'encadré ci-après).

Promotion d'une culture fondée sur la consultation

- Le Ministère a inauguré un programme de visites hebdomadaires des cadres supérieurs chez les principaux clients.
- Il a sélectionné et désigné des porte-parole chargés de gérer les relations avec 20 associations.
- Il a organisé des consultations bilatérales entre les associations nationales et sectorielles et les porte-parole.
- Il a organisé des réunions auxquelles ont participé des représentants d'associations et certains de ses hauts fonctionnaires pour élaborer des plans d'action conjoints.
- Il a créé en Lotus Notes des bases de données pilotes établissant le profil des clients pour six associations.

Le Ministère a entrepris un programme de recherche ciblé sur les PME, qui porte sur les obstacles à la croissance des PME, leurs besoins en ressources humaines et les grands défis qu'elles devront relever dans l'avenir. Dans le cadre de ce programme, il a conclu un partenariat avec l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada pour évaluer les besoins de 5 000 PME dans tout le pays. Industrie Canada et l'Alliance se sont inspirés des résultats de cette évaluation pour élaborer leurs politiques respectives concernant les PME.

Industrie Canada a entrepris un projet de recherche visant à évaluer le secteur des microentreprises non constituées en personne morale et à y définir les rouages de la croissance des affaires et de la création d'emplois.

- ***Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces axées sur le marché.***

Bien des réformes législatives ont eu lieu au cours de la période :

- Industrie Canada a présenté des modifications visant la *Loi sur la concurrence*.
- Le Ministère a apporté des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* et à la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ces modifications renforceront les dispositions des lois existantes portant sur la réorganisation et elles devraient aider les entreprises en difficulté financière, en particulier les PME, à rétablir leur crédit. La grande majorité des modifications s'inscrivent dans le sillage des recommandations formulées par le Comité consultatif de la faillite et de l'insolvabilité.
- Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. La mise en œuvre d'initiatives visant à renforcer le Système national de normes a débuté en avril 1996.
- La Chambre des communes a adopté en mars 1997 les modifications concernant la *Loi sur le droit d'auteur*, présentées de concert avec Patrimoine canadien. Cette réforme avait pour objet de renforcer les industries culturelles tout en permettant aux utilisateurs d'y avoir accès à un prix raisonnable.
- Les changements relatifs aux marques de commerce qui touchent l'appellation d'origine sont entrés en vigueur.
- Industrie Canada a analysé les résultats de vastes consultations sur des modifications éventuelles visant la *Loi sur les sociétés par actions*.
- Le Ministère a perfectionné le Test de l'impact sur les entreprises, qui permet d'évaluer les effets de la

réglementation sur les entreprises, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le secteur privé. Les changements apportés sont censés réduire les coûts que doivent assumer les entreprises pour respecter les règlements, et raffiner les méthodes d'analyse et de consultation dans les ministères fédéraux qui agissent à titre d'organismes de réglementation.

- Dans le cadre de *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, il a examiné la réglementation régissant les secteurs des produits forestiers et de l'automobile et il a repéré des façons de réduire les coûts liés à la réglementation.
- Le texte proposé de la *Loi canadienne régissant les coopératives*, déposé en mars 1997, a pour objet de remplacer l'actuelle *Loi sur les associations coopératives du Canada*. Il est destiné à moderniser les dispositions en renforçant et en précisant les règles de régie des coopératives et en permettant à ces dernières de tirer parti de mécanismes de financement auxquels ont accès d'autres entités commerciales. (Le texte proposé a été redéposé en septembre 1997.)
- ***Stimuler le commerce et l'investissement en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en la matière.***

Industrie Canada, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, joue un rôle de chef de file à l'égard de la nouvelle Stratégie de promotion du commerce international axée sur la formule Équipe Canada. Cette stratégie, lancée en juin 1995, comporte quatre volets : les stratégies commerciales internationales, les plans commerciaux régionaux, les équipes sectorielles nationales et le Centre des occasions d'affaires internationales. Elle repose sur l'adoption, au pays, de la formule Équipe Canada pour promouvoir le commerce international au moyen de partenariats avec les provinces et le secteur privé. (La mise en œuvre des activités prévues est analysée dans la section intitulée « Développement sectoriel de l'industrie », à la page 15.)

De concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada a perfectionné la formule Équipe Canada et conclu avec neuf provinces un protocole d'entente établissant des mécanismes de coopération en vue d'assurer au secteur privé les services de promotion du commerce international et de réduire ainsi le double emploi et les chevauchements entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Industrie Canada a participé à la négociation fructueuse de l'entente sur les technologies de l'information, qui porte plus particulièrement sur les produits connexes, ainsi qu'à la négociation de plusieurs ententes sur le commerce et l'investissement, qui ont renforcé la libéralisation issue de l'*Accord de libre-échange nord-américain* et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Ministère a également participé à la négociation de l'accord de libre-échange avec le Chili et à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de promotion de l'investissement étranger. En outre, il a pris part aux négociations en cours avec l'OMC (*Accord général sur le commerce des services – Services professionnels*), avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (*Accord multilatéral sur l'investissement*) et avec l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique, pour assurer aux Canadiens et aux entreprises canadiennes l'accès aux marchés et aux débouchés.

Industrie Canada a continué de coordonner la participation de l'ensemble du gouvernement fédéral à la mise en œuvre de l'*Accord sur le commerce intérieur*, en surveillant les activités sectorielles qui relèvent directement d'autres ministères fédéraux. En outre, une loi de mise en œuvre pour les questions de compétence fédérale a été promulguée par le Parlement et est entrée en vigueur. Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat du commerce intérieur, organisme intergouvernemental établi à Winnipeg, en vue d'inciter les parties visées à respecter les engagements qu'elles ont pris envers l'Accord.

Sur le plan de la mise en œuvre de l'*Accord sur le commerce intérieur*, les parties ont fait des progrès dans l'exécution de certaines obligations (ou vers l'aboutissement de négociations) dans divers domaines : les

mesures de protection des consommateurs en ce qui a trait à la divulgation du coût du crédit ainsi qu'aux jouets et autres articles rembourrés; les exigences régissant la production des déclarations des entreprises extraterritoriales et l'enregistrement de celles-ci; les exigences en matière de résidence relatives aux investissements; la mobilité de la main-d'œuvre; les obstacles techniques touchant les produits agricoles et différentes exigences de la réglementation sur le transport routier. Aucun progrès n'a cependant été constaté sur le plan des négociations intergouvernementales concernant la réduction du nombre d'entités exclues des dispositions relatives aux marchés publics. Ces négociations visent, entre autres, à assujettir les marchés publics signés par les municipalités, les établissements d'enseignement, et les organismes de santé et de services sociaux aux exigences établies ainsi qu'à achever le chapitre sur l'énergie.

Industrie Canada a entamé ou réalisé plusieurs études afin de mieux faire comprendre les retombées positives du libre-échange. Ces études établiront une base d'analyse factuelle et analytique plus solide pour les besoins des travaux éventuels s'inscrivant dans le cadre de l'*Accord sur le commerce intérieur*. Elles mettent l'accent, selon le cas, sur l'évaluation de la taille des marchés publics à l'échelle du Canada, sur l'examen de l'historique des négociations qui ont abouti à l'Accord, sur les résultats d'autres unions économiques et sur les entraves ou les obstacles normatifs au commerce intérieur.

- ***Établir, pour l'inforoute, des cadres d'orientation et de réglementation favorisant la concurrence.***

Avec 68 autres pays, le Canada a conclu l'*Accord général sur le commerce des services* dans le domaine des télécommunications de base, qui entraînera une libéralisation considérable des marchés des télécommunications partout dans le monde. Aux termes de l'Accord, le Canada s'est engagé à libéraliser ses deux derniers marchés des télécommunications faisant l'objet de restrictions, à savoir les services internationaux (marquant ainsi la fin du monopole de Téléglobe) et les services fixes et mobiles par satellite.

En 1996-1997 :

- Industrie Canada a obtenu l'accord du Cabinet à l'égard d'une loi visant à moderniser la gestion du plan de numérotation téléphonique canadien (le système d'indicatifs téléphoniques des réseaux de télécommunications du Canada) en vue de la mise en œuvre de la politique sur la concurrence locale.
- Le Ministère a révisé les règlements sur le nouveau Processus de planification de l'information relié au raccordement de matériel terminal de télécommunication pour stimuler la concurrence entre les fournisseurs de matériel, d'une part, et les fournisseurs de services, d'autre part.
- Il a mené une analyse continue sur l'évolution des travaux du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes portant sur la concurrence locale en téléphonie.
- Il a lancé la deuxième phase des travaux du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, qui donnera au gouvernement des conseils sur l'accès à prix abordable, le contenu canadien et la technologie de l'information dans le lieu de travail.
- Il a tenu avec succès en septembre 1996 une réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'autoroute de l'information, au cours de laquelle les participants ont convenu de donner suite aux questions prioritaires suivantes : l'accessibilité, la confidentialité, le commerce électronique et la prestation des services gouvernementaux.
- Il a tenu avec les provinces des discussions sur d'éventuelles mesures législatives en vue de l'élaboration de normes minimales en matière de protection des renseignements personnels.
- Il a aussi mis en lumière et bien fait comprendre l'importance de l'autoroute de l'information pour le Canada ainsi que la stratégie du Ministre pour sa mise en œuvre, au moyen de groupes de discussion, d'allocutions et d'exposés.

Industrie Canada a adopté des politiques sur le spectre visant toute une gamme de nouveaux moyens d'accès sans fil qui contribuent à faire progresser la concurrence dans le secteur des services de télécommunications, du multimédia et de la radiodiffusion.

En collaboration avec Patrimoine canadien, Industrie Canada a publié en août 1996 la politique gouvernementale sur la convergence. Cette politique établit les règles de la concurrence à l'égard de l'ensemble des installations, des produits et des services propres à l'autoroute de l'information, tout en continuant de favoriser le contenu canadien. La concurrence entre les fournisseurs de matériel, d'une part, et les fournisseurs de services, d'autre part, devrait déboucher sur une amélioration du choix et des prix.

- Le Ministère a adopté des directives et demandé des propositions :
 - sur les services de communications personnelles. En 1996-1997, quatre exploitants ont obtenu une licence pour assurer un éventail de services de télécommunications de pointe.
 - sur les installations à large bande sans fil, appelées systèmes locaux de télécommunications multi-points. En 1996-1997, trois exploitants ont obtenu une licence pour assurer des services à environ 200 collectivités.
 - sur la construction d'un système canadien de radiodiffusion directe de grande puissance ayant vocation à offrir, entre autres, les services de radiodiffusion directe par satellite. Télésat Canada a obtenu une licence pour placer en orbite, dans le créneau du 91^e degré, un satellite qui entrera en service à la fin de 1998.
- Il a ouvert un nouveau spectre à large bande dans la gamme de fréquences de 23 à 38 GHz.
- Il a fait progresser l'élaboration de la politique stratégique sur les services de radiodiffusion directe par satellite.

Favoriser la concurrence dans les télécommunications : la radiodiffusion directe par satellite

- En collaboration avec Patrimoine canadien, Industrie Canada a formulé en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* une stratégie qui préconise une concurrence dynamique dans le secteur des services de radiodiffusion directe par satellite.
- Après la diffusion de la stratégie du gouvernement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a accordé une licence à plusieurs entreprises concurrentes pour qu'elles assurent des services de radiodiffusion directe par satellite. En raison de problèmes techniques et de la défaillance partielle du satellite *Anik E-1* de Télésat, ces entreprises n'offrent pas encore ce type de services. Cependant, certaines comptent bien commencer à le faire en 1997.

De nombreux gouvernements, en particulier au sein de l'OCDE, concentrent leurs efforts sur le rôle de la technologie dans la création d'emplois et de richesses. Dans le contexte concurrentiel mondial d'aujourd'hui, l'amélioration de la productivité et le maintien d'un niveau de vie élevé reposent sur l'innovation. L'OCDE a souligné que le Canada présente des lacunes sur le plan de l'innovation; il accuserait un retard par rapport aux autres pays développés en ce qui concerne la mise au point, la diffusion et l'adoption de mesures innovatrices fondées sur le savoir.

• ***Mettre en œuvre la stratégie fédérale en sciences et technologie et d'autres initiatives en la matière.***

En mars 1996, Industrie Canada a lancé la stratégie fédérale en matière de sciences et de technologie (S-T), intitulée *Les sciences et la technologie à l'aube du XXI^e siècle*. En collaboration avec ses partenaires du Portefeuille de l'Industrie, le Ministère a aussi contribué à l'élaboration du *Plan d'action sur les S-T du Portefeuille de l'Industrie*, qui a été lancé en même temps que la stratégie susmentionnée.

De concert avec le Bureau du Conseil privé, le Ministère a aidé à mettre sur pied le nouveau Conseil consultatif sur les sciences et la technologie créé par le Premier ministre, et lui assure depuis des services de secrétariat. Le Conseil se compose de 12 Canadiens éminents, à qui l'on a demandé de conseiller le Premier ministre et le Cabinet sur les priorités en matière de sciences et de technologie.

Industrie Canada a travaillé avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres ministères et organismes à vocation scientifique à l'élaboration d'un mécanisme pour rendre compte des activités fédérales en S-T et rationaliser les priorités dans ce domaine de manière à y réduire les chevauchements considérables.

Le Ministère a lancé, en collaboration avec Statistique Canada, un vaste programme visant à élaborer de nouveaux indicateurs relatifs aux sciences, à la technologie et à l'innovation.

De concert avec Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, il a signé avec les quatre provinces de l'Ouest et les territoires un protocole d'entente sur la planification conjointe des sciences et de la technologie dans le contexte de la croissance industrielle et économique.

Le Ministère a dirigé une étude sur les crédits d'impôt dans tous les pays de l'OCDE et dans la République de Corée, à laquelle le Conference Board du Canada a mis la dernière main. Les résultats de cette étude seront publiés en 1997.

Industrie Canada a participé, en collaboration avec le ministère des Finances, à la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, dotée d'un budget de 800 millions de dollars. Avec cet investissement non renouvelable du gouvernement fédéral, la Fondation est la plus importante institution du genre en Amérique du Nord. Elle doit veiller à ce que les projets soient financés conjointement par le secteur privé, d'autres fondations, les universités elles-mêmes ou les gouvernements provinciaux et à ce qu'ils contribuent à renouveler l'infrastructure de recherche dans les universités et les hôpitaux d'enseignement du Canada.

Le Canada a été un chef de file mondial en élaborant le programme Réseaux de centres d'excellence, qui réunit les meilleurs chercheurs canadiens des universités, de l'industrie et du gouvernement pour poursuivre des recherches dans des domaines prometteurs pour le Canada. Ce programme a été renouvelé et on lui a accordé le statut de programme permanent. Ainsi, les réseaux prometteurs existants demeureront, et d'autres seront créés. Dans le cadre de la phase II du programme Réseaux de centres d'excellence, le Ministère a ajouté, en collaboration avec les conseils subventionnaires, quatre nouveaux réseaux dans les secteurs des technologies de pointe, de l'environnement, de la recherche sur la santé et de l'apprentissage fondé sur la technologie, ce qui porte à 14 le nombre total de réseaux. Ces derniers regroupent plus de 1 000 chercheurs, 1 700 étudiants des 2^e ou 3^e cycles, 48 universités, 37 hôpitaux et 405 entreprises. Depuis 1995, ils ont présenté 81 demandes de brevet, dont 21 ont été sanctionnées. Par ailleurs, 46 licences ont été accordées à l'industrie et 59 font actuellement l'objet de négociations. Depuis 1991, les réseaux ont permis le démarrage de 27 entreprises comptant 143 employés en tout.

Développement sectoriel de l'industrie

Pour assurer le succès du Canada, il est essentiel de le doter d'une économie concurrentielle, dynamique et fondée sur le savoir. Le secteur du Développement sectoriel de l'industrie guide et appuie l'industrie canadienne à mesure qu'elle s'adapte aux défis et aux possibilités de l'économie mondiale fondée sur le savoir. Pour réussir, les entreprises doivent faire

des investissements, mettre l'accent sur les activités exigeant des connaissances et des travailleurs qualifiés, atteindre une productivité supérieure à la moyenne, exploiter les débouchés sur les marchés étrangers et soutenir la concurrence sur le marché intérieur. Certaines entreprises canadiennes soutiennent très bien la concurrence sur les marchés mondiaux, mais il y en a beaucoup d'autres qui pourraient faire mieux. Le Canada doit aussi accroître sa part du tourisme mondial en faisant valoir le pays comme destination de choix.

La section qui suit fait état des réalisations de ce secteur d'activité en 1996-1997, mesurées par rapport aux objectifs de rendement établis dans le cadre stratégique (voir Figure 2, page 7).

- ***Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés.***

En collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Industrie Canada a élaboré et mis en œuvre la Stratégie de promotion du commerce international axée sur la formule Équipe Canada, qui met l'accent sur la prestation de services pour accroître le nombre d'exportateurs canadiens et favoriser une diversification des secteurs et des marchés d'exportation du Canada (voir pages 11 et 12). L'adoption de la formule Équipe Canada, qui repose sur les équipes sectorielles nationales, les réseaux commerciaux régionaux, la Stratégie canadienne pour le commerce international et le Centre des occasions d'affaires internationales, aboutit à des stratégies sectorielles ciblées et à des services axés sur les clients.

Le Ministère a créé le Réseau international d'information d'affaires, accessible par voie électronique sur *Strategis*, pour assurer une large diffusion des renseignements de base sur l'exportation.

Industrie Canada s'efforce d'améliorer le réseau des équipes sectorielles nationales. Ces équipes favorisent les partenariats entre le secteur public (gouvernements fédéral et provinciaux) et le secteur privé pour l'élaboration d'une stratégie concertée de promotion du

commerce dans les secteurs visés. Elles définissent les priorités en matière de commerce et orientent les efforts du gouvernement vers les domaines intéressant le secteur privé. En 1996-1997, Industrie Canada a dirigé 17 équipes sectorielles nationales qui ont élaboré et mis en œuvre des stratégies sectorielles de promotion du commerce et des activités connexes pour 23 secteurs industriels différents. Collectivement, ces stratégies forment la Stratégie canadienne pour le commerce international, élaborée de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En juin 1996, chaque réseau commercial régional a publié un plan commercial d'une durée de trois ans définissant pour chaque province les engagements à respecter et les tâches à exécuter dans huit domaines clés. Chaque plan établit des objectifs régionaux, jusqu'à l'an 2000, s'inscrivant dans le contexte des objectifs nationaux (par exemple, augmentation des possibilités d'exportation et diversification des exportations).

Bien que le Canada soit devenu l'un des plus importants pays exportateurs du monde, il ne s'agit pas encore pour autant d'un pays d'exportateurs. Une part disproportionnée de ses activités d'exportation est attribuable aux grandes entreprises : cinq entreprises se partagent 22 p. 100 des activités commerciales du pays, et les 50 plus importants exportateurs enregistrent près de la moitié des exportations canadiennes. Malgré le potentiel considérable des PME en matière de commerce, moins de 10 p. 100 d'entre elles tirent parti de la mondialisation. En outre, les exportations sont fortement concentrées dans quelques secteurs. Comme un emploi sur trois est tributaire du commerce, il est primordial d'accroître la part canadienne du commerce mondial.

Parallèlement aux équipes sectorielles nationales et à la Stratégie canadienne pour le commerce international, le Ministère a mené des initiatives complémentaires : citons les réseaux commerciaux régionaux, les Centres du commerce international et le Centre des occasions d'affaires internationales. Ce dernier, établi en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, a répondu à plus de 7 500 demandes de renseignements sur des fournisseurs à l'étranger et communiqué avec plus de 10 000 fournisseurs canadiens éventuels, permettant ainsi à au-delà de 1 000 entreprises canadiennes de devenir plus actives sur les marchés étrangers.

En matière de commerce, le Ministère a adapté son aide aux besoins et aux préoccupations de secteurs industriels particuliers et accordé la priorité aux marchés clés. Par exemple :

- Il a organisé plus de 20 missions commerciales à l'étranger, colloques techniques, colloques de gens d'affaires ou voyages d'exploration des marchés pour appuyer l'industrie environnementale canadienne.
- Pour améliorer la transparence du marché mondial de l'aluminium, il a participé à la création du Groupe de travail international sur l'aluminium, pour lequel il a assuré les services de secrétariat. Les États-Unis, la Russie, la Norvège et l'Australie figurent parmi les principaux membres de cet organisme.
- Il a élaboré le *North American Fabric Sourcing Directory* afin d'aider les entreprises du secteur du vêtement à respecter les règles d'origine de l'ALENA. Ce répertoire servira de base pour la prochaine série de négociations de l'ALENA sur ces règles.
- Il a contribué à l'élaboration de certaines parties de l'accord de reconnaissance mutuelle conclu entre le Canada et l'Union européenne, qui autorise l'homologation des produits canadiens jugés conformes aux normes de sécurité de l'Union européenne, par exemple, les bateaux de plaisance fabriqués au Canada. Grâce à cet accord, les règlements nationaux ne constitueront plus un obstacle non tarifaire au commerce bilatéral entre le Canada et l'Union européenne.

- Il a créé le Groupe de discussion sur l'acier pour permettre à l'industrie et au gouvernement de se consulter sur les priorités et sur les problèmes existants ou prévus.
- ***Attirer de nouveaux investissements directs étrangers, tout en conservant les investissements actuels.***

En octobre 1996, Industrie Canada a lancé Partenaires pour l'investissement au Canada, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; il s'agit d'une initiative visant à repérer les possibilités d'investissement à rendement élevé de la part des multinationales et à harmoniser la promotion de l'investissement faite à l'étranger et le savoir-faire des entreprises nationales. Une équipe hautement spécialisée fait un travail de recherche afin de conserver, voire d'attirer et d'accroître, les investissements étrangers. Elle cerne les possibilités les plus prometteuses pour une promotion *ciblée*, articule des stratégies d'investissement pour chacune des possibilités retenues et met en œuvre les stratégies ciblées. Dans ce contexte, le Ministère a également élaboré le Programme d'attraction des investissements des multinationales, auquel participent les sous-ministres désignés de certains pays, un programme de visites qui conduit des hauts fonctionnaires dans les locaux de filiales de multinationales étrangères établies au Canada dans des secteurs prioritaires, et le programme de ciblage de multinationales.

La Division de l'examen des investissements, qui est chargée de l'administration de la *Loi sur l'investissement au Canada*, a étudié 644 propositions provenant de l'étranger qui ont été formulées en vertu de la Loi entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mars 1997; 130 d'entre elles portaient sur des investissements prévus de 456 millions de dollars pour de nouvelles entreprises. Les 514 autres étaient liées à une prise de contrôle d'entreprises canadiennes pour des actifs totalisant 13,7 milliards. Quant aux investissements étrangers effectués au cours de la période, 70 p. 100 provenaient des États-Unis et 15 p. 100, des pays de l'Union européenne. Les investissements étrangers sont répartis entre différents secteurs, à raison de 30 p. 100 dans la fabrication, 27 p. 100 dans les services, 25 p. 100 dans le commerce de gros et de détail et 18 p. 100 dans l'exploitation des ressources.

Le Canada continue d'attirer des investissements directs étrangers, mais sa part de l'ensemble de ces investissements à l'échelle mondiale a diminué. Or, une augmentation d'un milliard de dollars au titre des investissements directs étrangers crée environ 45 000 emplois et fait grimper le produit intérieur brut d'environ 4,5 milliards de dollars en cinq ans. Le Canada est désormais plus attrayant pour les investisseurs, mais il devra adopter des stratégies sectorielles afin d'attirer les investissements et d'améliorer les conditions, de manière à devenir un pays de prédilection pour les investisseurs du monde entier.

- ***Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe.***

Le Ministère a mis en œuvre le programme Partenariat technologique Canada (PTC) pour catalyser l'investissement du secteur privé dans les produits et les procédés de pointe. Ce programme est au cœur du plan d'action adopté par le gouvernement pour promouvoir le développement de la technologie, accroître ainsi la productivité et la compétitivité et, par le fait même, stimuler la croissance économique et la création d'emplois.

Partenariat technologique Canada s'intéresse surtout aux sphères technologiques essentielles à l'économie fondée sur le savoir, c'est-à-dire les technologies environnementales, la biotechnologie, les technologies de la fabrication de pointe et celles des matériaux de pointe, les applications des technologies de l'information et les secteurs de l'aérospatiale et de la défense. Ces investissements prennent la forme de contributions remboursables à certaines conditions; le gouvernement partage les risques et les retombées favorables avec le secteur privé. Ces contributions permettent aux entreprises d'amorcer des projets qui sont susceptibles

de stimuler la croissance économique et de créer des emplois, mais qui n'auraient autrement pas avancé ou vu le jour au Canada.

En 1996-1997, Partenariat technologique Canada a approuvé 30 projets pour lesquels il a fait des investissements pluriannuels de 414 millions de dollars au titre de la recherche-développement. Ceux-ci devraient générer des investissements d'environ 1,6 milliard de la part de partenaires du secteur privé et des ventes directes de quelque 31,3 milliards (durant la participation de PTC au processus), tout en créant ou maintenant près de 10 000 emplois directs et indirects. Les efforts déployés dans le cadre du programme ont commencé à avoir un effet positif sur les PME, donnant naissance à des possibilités d'investissement et à des projets intéressants dans tous les secteurs et toutes les régions.

En ce qui concerne l'effet de levier des investissements de PTC (voir Figure 5) :

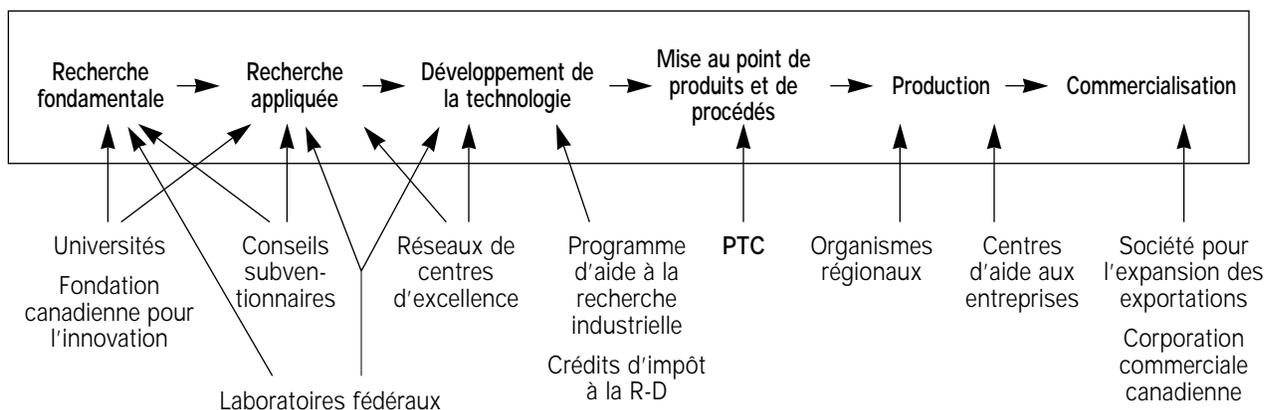
- le ratio de partage des coûts de PTC se situe à 30 p. 100 en moyenne. Chaque dollar investi en vertu du programme génère des investissements d'environ 4 \$ de la part du secteur privé;
- l'investissement différentiel fait par l'industrie au titre d'éléments tels que les installations, les équipements de production et l'amélioration des produits futurs se poursuit lorsque prend fin l'aide financière accordée par l'entremise de PTC.

Le Ministère a mené une importante série de projets de recherche-développement préconcurrentiels dans le cadre de la phase II du réseau de recherche appliquée préconcurrentielle PRECARN. Sur les 18 projets approuvés jusqu'à présent, 5 ont été menés à bien. Le soutien apporté à PRECARN par Industrie Canada a rendu possible une collaboration soutenue en faveur de la mise au point, de la diffusion et du transfert de la technologie dans les domaines des systèmes intelligents et de la robotique de pointe.

Industrie Canada a aidé le Conseil national de recherches du Canada à élaborer et à lancer à l'échelle nationale le Réseau canadien de technologie, qui regroupe les représentants de plus de 405 organismes membres et met à la portée des PME plus de 4 000 services et domaines de compétence techniques.

Le Ministère a contribué aux travaux ayant abouti à l'établissement de six cartes routières technologiques, sous la gouverne de l'industrie : il a fait connaître au secteur privé les cartes proprement dites et les avantages qu'elles offrent; il a joué un rôle de catalyseur en amenant l'industrie, les associations industrielles, les organismes de recherche et les universités à se regrouper pour examiner les modes d'établissement des cartes et entreprendre des initiatives à cet égard; il a également aidé à déterminer des stratégies que pourrait utiliser l'industrie. Les cartes routières technologiques permettent de définir les nouvelles technologies déterminantes

FIGURE 5
PTC occupe une place importante dans le cycle de l'innovation



dont certains secteurs auront besoin pour répondre aux exigences du marché de demain. Grâce à la participation d'entreprises et de chaînes d'approvisionnement clés, ces initiatives favorisent le développement et la diffusion de la technologie et elles renforcent l'infrastructure technologique. Par exemple :

- Le Ministère a mené à bien les premières étapes de l'élaboration de deux cartes routières portant sur l'industrie forestière et le secteur de la conception, de la fabrication, de la réparation et de la révision des aéronefs. Ces documents, qui font état des atouts et des technologies dont l'industrie a absolument besoin pour soutenir la concurrence et répondre aux exigences du marché, servent de base à l'élaboration des plans d'action.
- Il a dirigé l'élaboration d'une carte routière intitulée *Plan d'orientation de la technologie canadienne de conception, de fabrication, de réparation et de révision des aéronefs*, à laquelle ont participé le Conseil national de recherches du Canada, le ministère de la Défense nationale ainsi que le ministère du Développement économique, du Commerce et du Tourisme de l'Ontario. Les travaux ont permis de cerner 50 technologies qui revêtiront vraisemblablement une importance déterminante d'ici le début du prochain siècle.

Dans le cadre du projet Innovation Canada – États-Unis, le Ministère a proposé des moyens d'améliorer la coopération industrielle entre les entreprises américaines et canadiennes, grâce à l'échange de renseignements stratégiques sur l'innovation dans les secteurs technologiques et industriels. Il mène actuellement une initiative en collaboration avec l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada afin d'aider l'industrie à mieux comprendre le programme et les activités des États-Unis dans le domaine de la technologie et d'établir des mécanismes pour permettre aux entreprises canadiennes de participer à des projets technologiques aux États-Unis et vice-versa. En outre, Industrie Canada a affecté un agent de liaison au National Center for Manufacturing Sciences, situé à Ann Arbor (Michigan). Ce centre est le principal organisme américain chargé de lancer des projets conjoints de mise au point de technologies de fabrication.

Industrie Canada a continué de travailler à l'élaboration de Trans-Forum, service de communication et d'information offert sur Internet et ayant pour objet d'améliorer le transfert de la technologie des universités et des collèges aux PME. Ainsi, il a créé un conseil consultatif, évalué des services pilotes, réalisé des études de faisabilité sur de nouveaux services, élargi les services d'information et consolidé la clientèle.

- ***Stimuler la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications.***

Le Ministère a entrepris plusieurs initiatives en 1996-1997 pour stimuler la croissance de ces secteurs. Par exemple :

- Il a négocié avec la République de Corée et l'Union européenne des accords de reconnaissance mutuelle sur le matériel de télécommunications afin de faciliter le commerce de matériel informatique pour les entreprises canadiennes.
- Il a participé aux négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique visant à harmoniser les procédures obligatoires d'homologation du matériel de télécommunications ainsi que les règlements en la matière pour favoriser l'exportation de ce genre de matériel.
- Il a signé avec le ministère de l'Éducation du Mexique un accord de coopération qui permet aux entreprises et aux organisations canadiennes d'exporter dans ce pays des systèmes d'apprentissage. Un premier contrat a été signé par l'Open Learning Agency de la Colombie-Britannique.
- Il a créé le Système d'information sur les normes, établi des contacts avec des organismes nord-américains rédacteurs de normes et élaboré la première version de la carte routière sur les normes régissant les technologies de l'information et les télécommunications pour l'inforoute.
- Il a mené une vaste enquête de Statistique Canada destinée à améliorer l'analyse de la compétitivité et des nouvelles technologies dans le secteur, terminé une étude sur le rendement concurrentiel du secteur des télécommunications, publié des

analyses statistiques annuelles sur les industries des technologies de l'information et du contenu et réalisé une étude sur la diffusion de la technologie dans le secteur tertiaire.

- Il a ajouté au Répertoire des entreprises canadiennes diffusé sur *Strategis* quelque 3 500 entreprises du secteur des technologies de l'information et des télécommunications et il a créé le Centre d'échange d'information sur les initiatives de réseautage au Canada dans le cadre de la contribution du Canada au projet d'Inventaire mondial du G-7.
- Le Ministère a appuyé des initiatives du secteur privé en matière de ressources humaines, travaillé en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada à l'élaboration d'un plan d'action visant à créer un conseil des télécommunications et mis en branle une étude de Statistique Canada sur la pénurie de main-d'œuvre apparente.
- Il a lancé une campagne nationale pour sensibiliser l'industrie aux problèmes informatiques liés à l'an 2000.
- Il a terminé les travaux préliminaires en vue de la création d'une association de l'industrie nationale des appareils et accessoires fonctionnels afin de mettre au point une technologie de l'information à l'intention des Canadiens handicapés.
- ***Placer le Canada et les Canadiens à la fine pointe de la technologie de l'autoroute mondiale de l'information.***

En collaboration avec le secteur privé, Industrie Canada n'a cessé d'accomplir des progrès dans l'aménagement de l'autoroute de l'information et la mise au point de produits et de services novateurs propres à accélérer le développement et l'application de technologies de pointe. Par exemple, le Ministère a favorisé la création de groupes d'entreprises locales du multimédia en vue de fonder des alliances stratégiques; il a aussi créé de nouveaux indicateurs à l'intention du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information et a aidé à susciter l'intérêt au sein des tribunes internationales (notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques) à l'égard de l'évaluation

des incidences économiques, financières et sociales de l'économie de l'information.

Industrie Canada s'est engagé à faire de l'économie canadienne une économie de pointe, fondée sur le savoir, grâce à l'utilisation de technologies de communications d'avant-garde. Pour faire du Canada le premier pays au monde où tous les particuliers, les entreprises, les établissements, les collectivités et les pouvoirs publics seront reliés à l'infrastructure, il faut redoubler d'efforts pour offrir un large accès aux produits et aux services du domaine de la connaissance.

Le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE), qui reçoit l'appui d'Industrie Canada, a dépassé certains de ses objectifs initiaux. Il a notamment réussi à établir des liens internationaux avec les réseaux rapides du G-7. Le Programme de développement et d'applications de la technologie a connu un vif succès auprès de l'industrie des technologies de l'information et il a stimulé la mise au point de technologies et d'applications novatrices. Ce programme a permis de multiplier plusieurs fois l'investissement de départ grâce à l'apport du secteur privé. CANARIE a ouvert une nouvelle voie, en particulier dans le domaine de la télé-médecine. À la suite d'une étude financée conjointement par Industrie Canada, Santé Canada et CANARIE, qui a été publiée en septembre 1996, le gouvernement a versé à Santé Canada 50 millions de dollars pour la création de services d'information sur la santé et de l'infrastructure de santé canadienne.

Industrie Canada a continué de brancher des Canadiens à l'autoroute de l'information et d'offrir des possibilités d'emploi et d'apprentissage aux jeunes.

- Le Programme d'accès communautaire a permis d'offrir à 546 collectivités rurales l'accès public à

Internet et de créer plus de 800 emplois pour étudiants pendant l'été 1996.

- Dans le cadre de Rescol, 9 385 des 16 500 écoles canadiennes ont été reliées à l'autoroute de l'information. En outre, 1 000 bibliothèques et 300 écoles des Premières Nations ont signé une entente en vue d'y être reliées.
- Le Programme des ordinateurs pour les écoles a mis 14 600 ordinateurs à la disposition d'établissements scolaires en 1996-1997. Depuis son lancement à l'automne 1993, il a fait don de 28 875 ordinateurs et de 44 000 exemplaires de logiciels.
- Le programme Collections numérisées de Rescol a financé la numérisation de plus de 100 collections historiques, scientifiques et technologiques. Ces collections, numérisées par plus de 600 jeunes Canadiens, sont diffusées sur Rescol.
- Le groupe des Produits virtuels de Rescol a mené à bien le projet pilote du Répertoire national des diplômé(e)s, dans lequel 10 000 étudiants sont inscrits à l'heure actuelle. Le groupe a également lancé 30 nouveaux services sur Rescol.
- Dans le cadre du programme Étudiants bien branchés, des étudiants de niveau postsecondaire permettent à des dirigeants de PME de se familiariser avec des méthodes novatrices sur Internet pour répondre aux besoins liés à leurs activités. Les étudiants acquièrent une expérience professionnelle et les compétences en informatique nécessaires pour réussir sur le marché du travail d'aujourd'hui. Depuis mai 1996, plus de 1 600 étudiants ont obtenu un emploi et plus de 11 000 dirigeants d'entreprises ont été formés.
- *Mener et soutenir des travaux de recherche-développement sur les techniques de télécommunications de pointe par le biais du Centre de recherches sur les communications.*

Le Centre de recherches sur les communications (CRC) a créé de nouveaux partenariats avec des organismes externes pour renforcer le transfert de connaissances et de technologies issues de son programme de recherche. C'est ainsi qu'il a mis sur

un pied un groupe de travail réunissant des représentants du Centre, de Nortel et du Conseil national de recherches du Canada afin de mettre au point des composants et des sous-systèmes destinés aux réseaux de pointe à large bande à fibres optiques, ce qui porte à plus de 30 le nombre d'ententes de partenariat nationales ou internationales conclues par le CRC.

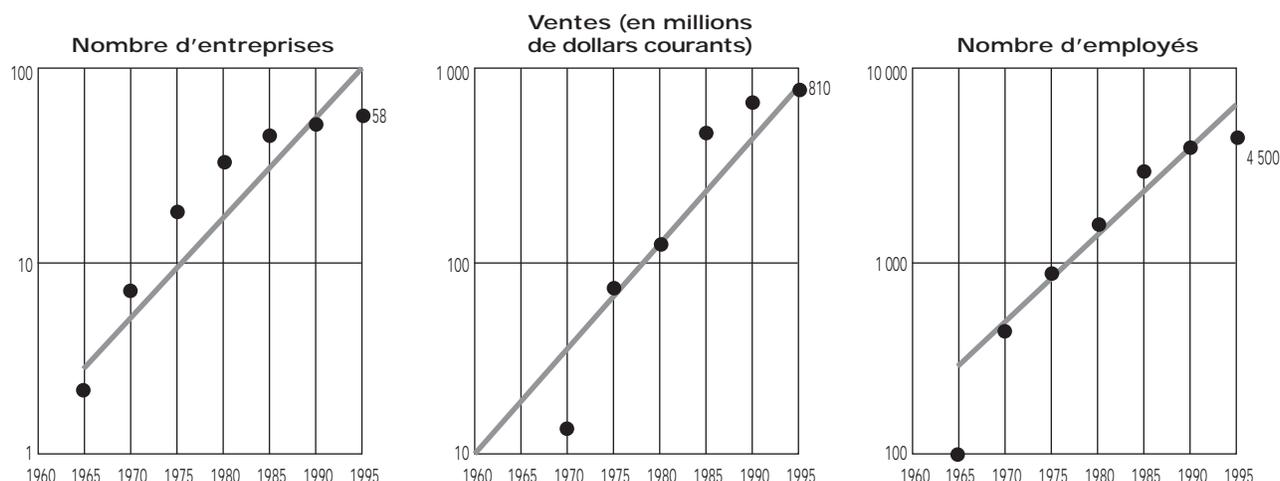
Depuis son établissement à titre d'organisme civil, en 1969, le Centre de recherches sur les communications s'emploie activement à transférer au secteur privé sa technologie appliquée. Ses technologies et le savoir-faire industriel qu'il crée ont donné naissance à quelque 58 entreprises aux quatre coins du pays qui, collectivement, génèrent un chiffre d'affaires annuel de près d'un milliard de dollars et comptent 4 500 employés (voir Figure 6, page 22).

Le Centre a offert une aide technique à des entreprises canadiennes telles que Calian, CAL Corporation et Square Peg, en leur attribuant des licences pour des technologies de communications par satellite. Ces entreprises proposent aux Canadiens des emplois de haute technologie et exportent leurs produits dans le monde entier. En outre, le CRC a conçu un prototype de terminal portatif permettant d'assurer des communications multimédia par satellite avec des ordinateurs de bureau.

Le Centre d'innovation du CRC a installé dans ses locaux huit entreprises mettant au point des produits novateurs. **Linmor Technologies Inc.**, à qui la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton a décerné en 1996 le titre de nouvelle entreprise de l'année, et **Innovative Fibers Inc.** ont été deux des premières entreprises à connaître le succès grâce au Centre d'innovation.

FIGURE 6

Incidence de la diffusion de la technologie par le CRC sur l'activité économique au Canada



- **Produire des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes, au moyen de rapports analytiques et de Strategis.**

Strategis (<http://strategis.ic.gc.ca>), le plus important site Web de renseignements commerciaux au Canada, a été lancé en mars 1996. Par l'intermédiaire de ce site, les utilisateurs peuvent consulter les tout derniers renseignements sur le commerce, la politique micro-économique, le marché, les nouvelles technologies et la façon de gérer une entreprise.

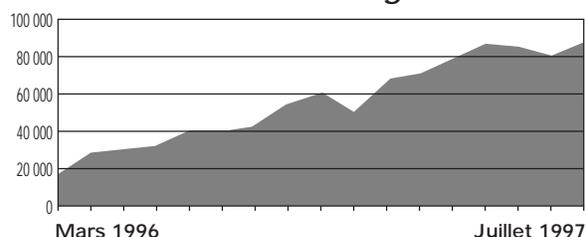
- En 1996-1997, *Strategis* a été visité 3 400 fois par jour en moyenne. Les utilisateurs, dont 70 p. 100 sont des PME, signalent que le site leur permet d'épargner temps et argent grâce au volume considérable d'informations qu'il renferme.
- *Strategis* est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Des préposés bien renseignés répondent par téléphone, par télécopieur et par courrier électronique à environ 500 demandes de renseignements par semaine.
- *Strategis* prend de plus en plus d'ampleur, et le Ministère s'est engagé à répondre véritablement aux besoins des utilisateurs. La rétroaction constructive reçue régulièrement de ces derniers a permis d'améliorer sans cesse le contenu et les

fonctions du site. À la lumière des commentaires des utilisateurs, on a modifié l'interface et amélioré considérablement l'outil de recherche et le contenu de *Strategis*.

- En 1996-1997, le volume d'information diffusé sur le site a plus que doublé. Ainsi, le nombre de produits différents est passé de 24 à 57, et ces produits représentent tous les secteurs d'activité du Ministère. Parmi les produits intégrés à *Strategis* vers la fin de l'exercice, mentionnons la base de données sur les sociétés fédérales, qui permet aux utilisateurs de se renseigner sur les entreprises constituées en vertu d'une loi fédérale, sans oublier les 25 000 entreprises répertoriées dans le Réseau des entreprises canadiennes.

FIGURE 7

Nombre de visites par mois du site *Strategis*



- Pour les besoins de *Strategis*, Industrie Canada a créé des partenariats avec des associations industrielles

clés afin de mieux faire connaître le site et d'amener les entreprises à l'utiliser. Le Ministère a maximisé les ressources de marketing et accru sa base d'informations. Des pages consacrées aux partenaires ont été créées sur *Strategis* en collaboration avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association canadienne de la technologie de l'information et l'Association canadienne de technologie de pointe.

- La base de données sur les brevets canadiens, appelée « Brevets en ligne », a été ajoutée à la collection et permet de trouver rapidement des renseignements sur les brevets délivrés et sur les demandes de brevets. Cette base de données renferme plus de 500 000 dossiers. Elle améliore l'accès des Canadiens à l'information sur les brevets, facilite la diffusion de la technologie et contribue à renforcer l'infrastructure technologique.

Le Ministère a proposé un moyen novateur d'améliorer à peu de frais l'accessibilité, tout en élargissant son auditoire et en augmentant sa capacité d'adaptation grâce au Bureau virtuel de l'industrie environnementale lancé en 1996-1997. Le bureau virtuel a remporté une médaille d'or dans le cadre de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale, qui a pour objet de faire connaître les nouvelles initiatives du gouvernement. Il résulte d'un partenariat virtuel entre les provinces, l'industrie, des associations, le secteur privé et le Ministère. Le bureau virtuel offre à l'industrie environnementale un accès rapide et facile aux informations et aux services portant sur la recherche-développement, les marchés intérieurs et étrangers, l'investissement et le financement ainsi que les ressources humaines. Il est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et il aide à réduire le double emploi et les chevauchements entre les gouvernements. En 1996-1997, des bureaux virtuels ont été ouverts en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique.

Le Ministère a publié 10 Cadres de compétitivité sectorielle qui analysent la structure, le rendement et les perspectives de croissance de secteurs industriels désignés. Cet outil analytique aide l'industrie et le gouvernement à élaborer et à adopter des stratégies

et des politiques propres à stimuler la compétitivité de l'industrie et à maximiser sa contribution à l'économie canadienne.

- ***Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information.***

En 1996-1997, Industrie Canada a accordé aux termes de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* près de 31 000 prêts, qui ont contribué à la création de plus de 73 000 emplois. Grâce à la collecte de nouvelles données, le Ministère est davantage en mesure d'évaluer l'incidence économique du programme et de suivre de près l'efficacité de son mandat de recouvrement des coûts.

En mars 1996, Industrie Canada a lancé le Plan d'investissement communautaire du Canada pour permettre aux collectivités d'aider leurs entreprises en plein essor à avoir accès aux sources locales, régionales et nationales de capital de risque. Onze collectivités ont reçu une aide financière en vertu de ce programme en 1996-1997.

Industrie Canada a lancé le projet pilote des réseaux d'entreprises à l'intention des PME. La Coalition canadienne de réseaux d'entreprises, qui comptait 15 membres à l'origine, avait pour mandat d'en recruter d'autres, d'organiser 40 colloques pour les entreprises, de former 50 conseillers des réseaux d'entreprises et de constituer 30 réseaux pilotes. En fait, elle compte maintenant 100 membres, a formé 150 conseillers et a créé 36 réseaux.

Industrie Canada a assuré toute une gamme de services aux PME. Ces services sont répertoriés dans le *Guide des services et des programmes du gouvernement du Canada à l'intention de la petite entreprise* qui a paru en 1996-1997 et qui s'ajoute au *Bulletin trimestriel sur la petite entreprise* entièrement remanié.

Le Ministère a tenu un peu partout au pays à l'intention des PME 29 conférences et foires d'information, qui ont attiré plus de 50 000 participants. Ces activités ont permis de mettre en lumière l'éventail de programmes et de services offerts aux PME par le gouvernement. Ainsi, ces dernières ont pu mieux prendre conscience

des efforts que déploie le gouvernement, et les partenariats entre celui-ci et les PME s'en sont trouvés renforcés.

Industrie Canada a créé une vaste base de données nationale sur les organismes d'aide à la petite entreprise; elle s'appelle *Contact! Le réseau canadien de gestion* et permet aux PME d'avoir facilement accès à des ressources de gestion, à des logiciels, à des publications et à d'autres services spécialisés. Depuis sa création, elle a toujours été l'un des cinq postes les plus consultés sur *Strategis*.

Industrie Canada a parrainé une étude de faisabilité et l'élaboration d'un plan d'activités en vue de la création d'une association nationale de femmes propriétaires d'entreprises au Canada et il a appuyé la mise sur pied d'un réseau d'information et d'une base de données à l'intention des entrepreneures.

En 1996-1997, le Ministère a terminé l'étape d'approbation du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario. Il a approuvé 5 200 projets au total, dont environ 3 500 ont été menés à bien : ils portaient sur le réseau routier, les canalisations d'aqueduc et d'égout ainsi que sur les installations municipales et les établissements d'enseignement. À la fin de 1996-1997, quelque 16 000 demandes de paiement avaient été traitées, et l'investissement fédéral correspondant atteignait 660 millions de dollars.

Le Ministère a accordé un appui financier à de grands projets industriels dans le cadre de l'*Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement industriel*. En 1996-1997, il a approuvé quelque 30 projets. La valeur totale des projets atteignait 1,1 milliard de dollars, et le gouvernement fédéral a versé 40,6 millions, ce qui a permis de créer ou de conserver plus de 3 200 emplois.

Le Centre de services aux entreprises Canada-Ontario a répondu à environ 450 000 demandes de renseignements émanant d'entrepreneurs et de PME. Les demandes portaient sur le lancement d'une entreprise, le financement, la propriété intellectuelle et d'autres questions intéressant les PME. En plus du système interactif de réponse vocale et du système de réponse automatique par télécopieur déjà en place, Industrie Canada a créé un site Web. Les clients ont donc accès

à des documents sur le démarrage d'une petite entreprise en Ontario. Dans l'ensemble, environ 95 p. 100 des clients se sont dits satisfaits du service.

- ***Stimuler le développement économique du nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor.***

Afin d'aider le secteur privé à exploiter les possibilités et à surmonter les obstacles du marché, FedNor, en collaboration avec ses partenaires communautaires :

- a amélioré l'accès des petites entreprises au capital :
 - elle a signé avec la Banque de développement du Canada un protocole d'entente portant sur le versement de 5 millions de dollars en trois ans et donnant aux PME la possibilité d'obtenir des prêts d'une valeur totale de 25 millions;
 - elle a signé avec la Banque Royale du Canada un accord portant sur le versement de 2 millions de dollars en trois ans et donnant aux PME des secteurs en plein essor la possibilité d'obtenir des prêts d'une valeur totale de 10 millions;
 - elle a affecté 6 millions à des fonds d'investissement supplémentaires mis à la disposition des sociétés d'aide au développement des collectivités du nord de l'Ontario (SADCNO).
- a amélioré l'accès des petites entreprises à l'information :
 - elle a lancé le site Web de FedNor;
 - elle a mis à niveau les ressources informatiques des sociétés d'aide au développement des collectivités;
 - elle a créé un répertoire des services de télécommunications dans le nord de l'Ontario;
 - elle a signé un accord de coopération avec le Conseil national de recherches du Canada, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, afin de promouvoir la diffusion de la technologie.
- a amélioré l'accès des petites entreprises aux marchés :
 - elle a coordonné, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce interna-

tional, la formation et le perfectionnement de 60 chargés de comptes pour le nord de l'Ontario;

- elle a appuyé la mission commerciale de l'équipe de la zone du nickel et mis à jour le répertoire des gestionnaires de matériel.
- a encouragé les partenariats communautaires :
 - elle a lancé des initiatives à l'appui de projets communautaires à caractère commercial, notamment un fonds de 6 millions de dollars pour le développement économique du nord de l'Ontario, un fonds de 3 millions pour des initiatives à but non lucratif et un fonds de 3,2 millions pour le tourisme;
 - elle a créé un groupe de travail autochtone chargé d'examiner les façons dont les programmes et les services de FedNor pourraient mieux répondre aux besoins des PME autochtones du nord de l'Ontario.
- a renforcé le développement économique communautaire dans les milieux ruraux ontariens par l'intermédiaire des sociétés d'aide au développement des collectivités :
 - FedNor administre le Programme des sociétés d'aide au développement des collectivités pour toute la province. Ce programme fournit un appui à 52 sociétés d'aide au développement des collectivités, organismes communautaires à but non lucratif ayant à leur tête un conseil d'administration composé de bénévoles. Les sociétés d'aide au développement des collectivités assurent les services suivants à l'extérieur des régions urbaines :
 - planification stratégique du développement économique communautaire;
 - consultation auprès des petites entreprises;
 - prêts, garanties de prêt et investissements maximums de 75 000 \$ favorisant l'emploi dans les PME locales.

En 1996-1997, Industrie Canada a mis à la disposition des sociétés d'aide au développement des collectivités 5,5 millions de dollars en fonds d'investissement

supplémentaires par l'intermédiaire du Programme des sociétés d'aide au développement des collectivités et de FedNor.

Les sociétés d'aide au développement des collectivités ont fait des investissements de plus de 30 millions de dollars, aidant ainsi plus de 1 000 entreprises ontariennes. En outre, plus de 2 700 entreprises ont bénéficié de services de consultation. Ces initiatives ont permis de créer ou de conserver plus de 8 500 emplois et d'obtenir environ 82 millions de dollars en investissements supplémentaires de la part du secteur privé.

- ***Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada.***

En 1996-1997, Entreprise autochtone Canada a accordé une aide directe à plus de 1 200 projets, dont plus de 600 dans les secteurs clés que sont l'expansion du commerce et des marchés, le tourisme autochtone, le développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, l'innovation et l'accès au capital. En collaboration avec le Conseil national de développement économique des Autochtones, l'organisme a mis davantage l'accent sur ces secteurs et il a axé ses priorités sur l'économie fondée sur le savoir.

Afin de promouvoir la croissance et l'essor des entreprises autochtones, Entreprise autochtone Canada, en collaboration avec des partenaires, a mené plusieurs initiatives importantes en 1996-1997 :

- l'organisme a publié le *Répertoire national sur le commerce et l'exportation chez les Autochtones*, qui dresse le profil de plus de 100 entreprises prêtes à exporter;
- il a créé Équipe Canada – Tourisme autochtone;
- il a dirigé des missions commerciales en Europe et en Nouvelle-Zélande;
- il a collaboré avec la Commission canadienne du tourisme et des organismes autochtones à la rédaction d'un guide du secteur touristique autochtone;

- il a créé en faveur des entreprises lancées par de jeunes Autochtones une initiative dotée d'un budget de 10 millions de dollars afin de permettre à 18 organismes financiers autochtones de leur fournir un financement et un appui administratif;
- il a appuyé les efforts que les sociétés de financement autochtones ont faits pour trouver des sources privées de capitaux;
- il a relancé le site Web Spirit of Aboriginal Enterprise et celui d'Entreprise autochtone Canada;
- il a produit, de concert avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, des informations sur la propriété intellectuelle à l'intention des clients autochtones.

Entreprise autochtone Canada, un organisme très rentable!

- Depuis 1989, Entreprise autochtone Canada est venu en aide à plus de 5 000 clients en investissant la somme totale de 366 millions de dollars.
- Ces investissements ont catalysé des investissements d'autres sources totalisant près de 700 millions de dollars, soit une injection directe de plus d'un milliard de dollars dans l'économie canadienne.
- Les entreprises clientes affichent un taux de survie très élevé, qui soutient la comparaison avec celui de l'ensemble des PME canadiennes.
- Si l'on tient compte de la réduction des coûts liés à l'aide sociale et au chômage, chaque dollar investi par l'organisme rapporte en moyenne 1,20 \$.

- ***Mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix et, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme, fournir des informations à l'industrie du tourisme pour l'aider à prendre ses décisions.***

Le Ministère a créé la Commission canadienne du tourisme pour mener une grande offensive de

marketing sur le marché intérieur et sur les principaux marchés étrangers. Le gouvernement l'a dotée d'un budget de 50 millions de dollars et a invité l'industrie touristique à fournir en trois ans un investissement comparable au moyen d'initiatives conjointes. En fait, la Commission a attiré plus de 1 400 partenaires, dont un grand nombre de PME, qui ont fourni plus de 70 millions de dollars. Au budget initial s'est ajoutée une contribution supplémentaire non renouvelable accordée en raison du succès remporté par les programmes de partenariat de la Commission.

Parmi les secteurs internationaux qui connaîtront la plus forte croissance dans l'avenir, le tourisme est l'un des plus prometteurs. Les pays du monde entier s'attachent donc à mettre au point de nouveaux produits et centres d'intérêt et accentuent leurs efforts publicitaires pour attirer un plus grand nombre de touristes étrangers. Le Canada doit continuer à élaborer des produits touristiques permettant de répondre à l'évolution de la demande des touristes étrangers, à entreprendre des programmes de promotion novateurs et bien ciblés et à constituer de solides partenariats entre le gouvernement et l'industrie afin de profiter lui aussi de la croissance prévue du secteur.

En 1996, la Commission canadienne du tourisme et ses partenaires ont stimulé la croissance de l'industrie touristique canadienne. C'est ainsi que les recettes internationales ont augmenté de 9,7 p. 100 pour atteindre 12,1 milliards de dollars. Toutefois, l'augmentation du nombre de voyages à l'étranger des Canadiens a accru de 2,9 p. 100 le déficit enregistré au poste des voyages. Le nombre de touristes étrangers en visite au Canada a progressé de 2,1 p. 100 pour atteindre 17,3 millions de voyages-personne. En dépit d'une baisse de 0,7 p. 100 du nombre de voyages à partir des États-Unis, le Canada a connu une augmentation appréciable du nombre de touristes provenant des régions ciblées par le partenariat : en effet, le nombre

de touristes venant d'Asie et d'Europe a grimpé de 17 p. 100 et de 8 p. 100 respectivement. Il s'ensuit que les dépenses des touristes au Canada sont passées à 41,8 milliards de dollars en 1996.

Règlements et services axés sur le marché

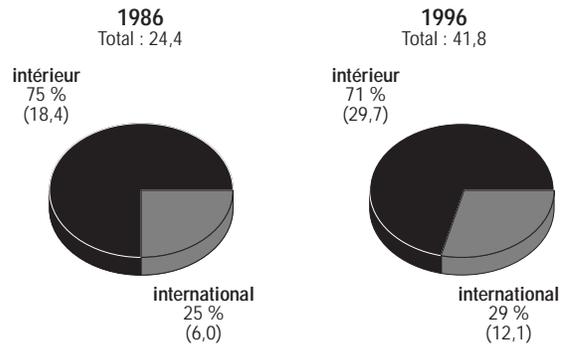
Des règlements et des services modernes, efficaces et adaptés sont l'apanage d'un marché propice à la concurrence et renforcent la confiance des consommateurs, des investisseurs et des entreprises. Les interventions sur ce plan permettent aux entreprises de prospérer et stimulent la croissance économique. Ces règlements et services jouent également un rôle de premier plan dans l'essor de l'économie axée sur le savoir en tenant compte des progrès technologiques, des changements dans la structure des entreprises canadiennes ainsi que des tendances et des faits nouveaux à l'échelle internationale.

Règlements et services axés sur le marché

- Administration de la *Loi sur la concurrence*
- Administration des lois sur les sociétés
- Gestion du spectre
- Protection et diffusion de la propriété intellectuelle
- Réglementation des mesures
- Règlements en matière d'étiquetage et de publicité
- Renseignements destinés aux consommateurs et analyse des marchés
- Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité

La section qui suit présente les réalisations en 1996-1997 des huit composantes de ce secteur d'activité par rapport aux objectifs de rendement établis dans le cadre stratégique (voir Figure 2, page 7).

FIGURE 8
Dépenses des touristes au Canada
(en milliards de dollars courants)



Source : Indicateurs nationaux du tourisme.

FIGURE 9
Dépenses des touristes étrangers au Canada

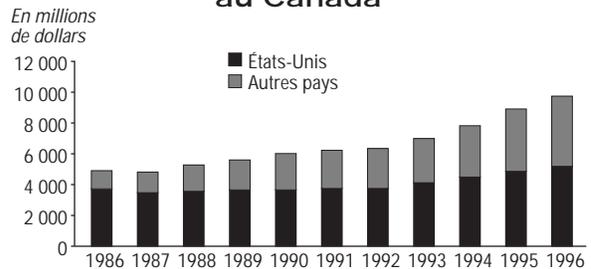


FIGURE 10
Touristes étrangers au Canada

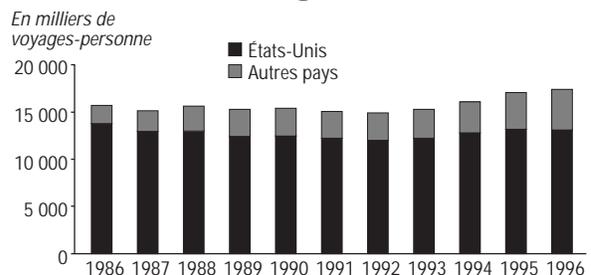
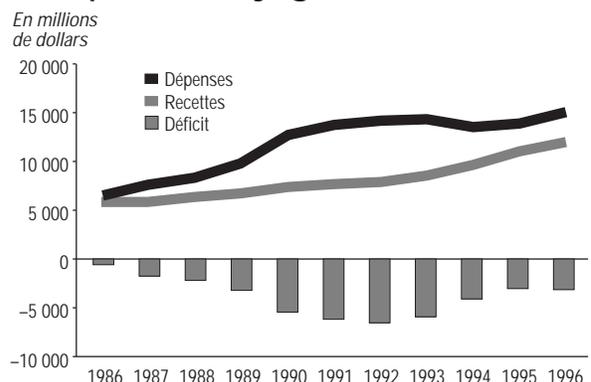


FIGURE 11
Compte des voyages internationaux



Principaux services axés sur le marché offerts en 1996-1997

- 72 242 demandes au titre de la propriété intellectuelle;
- 34 000 nouveaux statuts constitutifs et changements fondamentaux, modifications, décisions de fusion ou de dissolution et décisions concernant la raison sociale;
- 156 000 dépôts en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* et d'autres lois sur les sociétés;
- 131 000 demandes d'informations se rapportant aux sociétés;
- 150 000 activités de conformité et d'application de la loi liées aux sociétés constituées en vertu d'une loi fédérale;
- plus de 57 600 interventions relatives à la concurrence (plaintes, préavis de fusionnement, décisions anticipées et demandes d'informations);
- plus de 15 000 interventions relatives aux produits de consommation (inspections, réparations de produits défectueux, plaintes, avertissements et demandes de conseils ou d'informations);
- 64 900 licences de radiodiffusion, 4 600 demandes et avis de radiodiffusion, 220 000 propositions bilatérales et avis internationaux pour l'attribution de fréquences, 25 500 examens de compétences des opérateurs radio, 2 700 approbations de matériel radio et de télécommunications et plus de 3 millions d'étiquettes d'homologation pour du matériel de télécommunications;
- 99 724 dépôts de bilan, soit 93 860 faillites (dont 15 p. 100 d'entreprises), 4 249 propositions et 1 615 mises sous séquestre, dans le cadre de la supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité;
- calibrage et validation de près de 34 000 normes de mesure;
- inspection de près de 900 000 instruments de mesure (compteurs d'électricité et de gaz, balances et distributeurs d'essence), évaluation et approbation de plus de 400 prototypes d'instruments de mesure pour utilisation commerciale au Canada;
- enquête et décision sur plus de 8 000 plaintes et différends relatifs aux mesures.

- *Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché efficace et stable, à y contribuer et à mieux s'adapter aux changements.*

Le Ministère a fourni avec succès toute une gamme de services très en demande (voir l'encadré ci-contre).

Industrie Canada a amélioré les informations d'actualité et l'appui fournis aux consommateurs et aux entreprises.

- Le Ministère a effectué des études sur les problèmes de consommation relatifs au commerce électronique, à la commercialisation axée sur l'abonnement par défaut, aux frais de services bancaires, à l'entrée des banques sur le marché de l'assurance, à la déréglementation des télécommunications et au développement durable. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a également réalisé des études sur les perceptions et les besoins des clients en matière de nouveaux produits et services relatifs à la propriété intellectuelle.
- Il a lancé, en 1996, le projet de recherche en biotechnologie afin de fournir des études socioéconomiques, des analyses et des synthèses spécialisées sur la biotechnologie et le marché.
- Il a distribué plus de 4 000 exemplaires d'*Attention arnaque!*, vidéo en quatre parties destinée à aider les consommateurs et les entreprises à se protéger des escrocs qui proposent de bonnes affaires par téléphone et par la poste.
- Il a lancé le *Bulletin trimestriel sur la consommation*, qui fournit en temps opportun des renseignements et des analyses aux consommateurs, aux universitaires, à l'industrie et aux décideurs. Parmi les sujets traités, mentionnons l'endettement des consommateurs, les services financiers, la biotechnologie et les codes volontaires.
- Il a produit *Soyez un consommateur averti : Assurez-vous que vous payez le bon prix*, brochure d'information qui vise à expliquer aux consommateurs pourquoi le prix facturé à la caisse et celui qu'ils s'attendent à payer ne sont souvent pas les mêmes.

- Il a aidé les groupes de défense des consommateurs à parvenir à l'autonomie financière et à représenter efficacement les consommateurs en modifiant sans cesse le programme de subventions et de contributions du Bureau de la consommation.

Le Ministère a eu davantage recours à la technologie de l'information pour améliorer l'accès aux renseignements utiles.

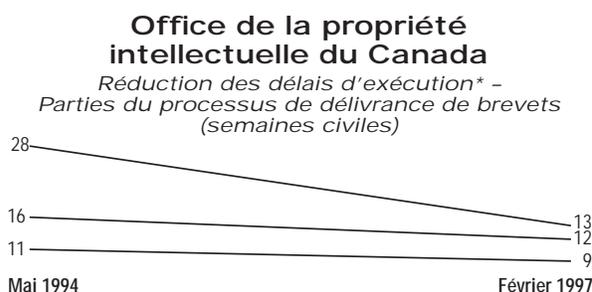
- Il a donné un meilleur accès à l'information en direct sur les organismes et les services existant sur le marché, notamment au moyen de la base de données sur les sociétés fédérales et de bulletins d'information sur les produits de consommation.
- Il a établi à titre expérimental un réseau électronique de recherche et d'information sur la consommation reliant les bureaux régionaux, des établissements d'enseignement, des groupes de défense des consommateurs et des entreprises de façon qu'ils puissent explorer les thèmes de discussion concernant la consommation.
- Il a créé sur *Strategis* le Carrefour des consommateurs, service d'information à guichet unique destiné à aider les consommateurs à prendre des décisions plus éclairées sur le marché et à les informer sur leurs droits et responsabilités. Le site présente également tous les trimestres un rapport sur les frais d'utilisation des cartes de crédit, qui fournit des données comparatives à cet égard.
- Il a établi un registre électronique qui répertorie plus de 30 000 fabricants, détaillants, importateurs et distributeurs de textiles et de vêtements, et il a accéléré la procédure d'inscription et réduit la paperasserie.
- Il a élaboré et mis à l'essai un projet pilote pour établir un système de bureautique à la Direction générale des corporations.
- Il a amélioré le site du Bureau du surintendant des faillites sur *Strategis* par la présentation de statistiques mensuelles sur les faillites (y compris des détails par centre urbain) et de renseignements sur le Bureau afin de satisfaire aux demandes de la clientèle.

- Il a enrichi le site Web du Bureau de la concurrence pour offrir davantage d'informations et permettre ainsi aux PME de mieux comprendre les obligations qui leur incombent en vertu de la *Loi sur la concurrence*. Le site, qui se trouve à l'adresse <http://strategis.ic.gc.ca/concurrence>, inclut aussi des liens à des sites portant sur les lois de la concurrence administrées par d'autres gouvernements, plus précisément aux États-Unis, dans des pays d'Europe et en Australie.
- Il a élargi l'accès à l'information sur les problèmes relatifs aux produits de consommation en faisant la promotion de l'adresse électronique cpdinfo@ic.gc.ca, qui permet d'entrer en contact avec Industrie Canada.
- Il a fourni sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, une base de données sur les brevets comportant un outil de recherche qui renferme des guides, permet d'obtenir des renseignements sur les changements que l'on envisage d'apporter à la réglementation et contient des liens privilégiés à d'autres sites sur la propriété intellectuelle. La base de données est considérée comme l'un des sites les plus populaires sur *Strategis*.

Le Ministère a travaillé avec ses clients à améliorer les normes de prestation de services, à l'interne et en partenariat avec le secteur privé.

- Il a resserré les délais de prestation par les organismes offrant des services au marché, à commencer par l'OPIC.

FIGURE 12



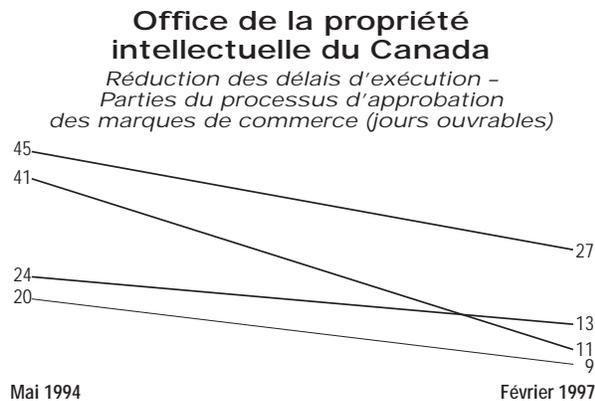
* Les réductions prévues des délais d'exécution sont directement attribuables aux sommes investies dans l'automatisation (p. ex., TechSource).

- Le Ministère a établi des normes de service à la clientèle pour les enquêtes sur l'autorisation

d'exploiter une station radio et sur les interférences, et il a mené une campagne d'information du public.

- Il a accru d'environ 11 p. 100 le nombre de compteurs d'électricité et de gaz naturel vérifiés par des vérificateurs agréés, autorisant ainsi Mesures Canada à mettre l'accent sur des domaines qui présentent plus d'avantages pour les consommateurs.

FIGURE 13



- Il a demandé une expression d'intérêt pour recruter d'éventuels entrepreneurs du secteur privé qui fourniraient des services d'enregistrement des faillites et d'information sur cette question.
- Il a provisoirement obtenu le statut d'organisme de service spécial pour Mesures Canada et pour le Bureau du surintendant des faillites afin d'accroître leur aptitude à répondre aux besoins de la clientèle.

Nouvelles façons d'assurer les services à Mesures Canada
Dix-neuf organismes sont maintenant habilités à vérifier 66 p. 100 des quelque 18,2 millions de compteurs d'électricité et de gaz au Canada; 90 p. 100 des compteurs confiés aux soins de vérificateurs agréés sont des appareils utilisés par des particuliers, alors que les autres sont utilisés à des fins commerciales et industrielles.

- Il a effectué des examens de la qualité dans tous les bureaux rattachés au Bureau du surintendant des faillites et se prépare à mettre en œuvre les

recommandations formulées par les équipes de restructuration sur les façons de rationaliser les faillites des particuliers possédant peu d'actifs; ces faillites posent peu de problèmes et ces recommandations ne requièrent pas de changements législatifs.

- Il a mis en œuvre un processus de qualification des conseillers en matière d'insolvabilité, aux termes de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (1 500 personnes), de façon à assurer des services de consultation professionnels et uniformes.
- Il a fourni du personnel pour l'encadrement des aspirants-syndics et a collaboré avec l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité pour préparer les examens sur l'insolvabilité que les syndics doivent subir pour obtenir leur licence.
- Il a amélioré, en collaboration avec les clients de la Direction générale des corporations, des services à la clientèle, des projets de règlement ainsi que l'ébauche de politiques et de lignes directrices.

Amélioration des services à la Direction générale des corporations : influencer sur le cours des choses
Les investissements consacrés par Industrie Canada à l'amélioration des produits et des services ont permis à la Direction générale des corporations de renverser une tendance de dix années au cours desquelles la part du marché fédéral s'était rétrécie constamment. La Direction générale a enregistré un gain modeste en 1996-1997.

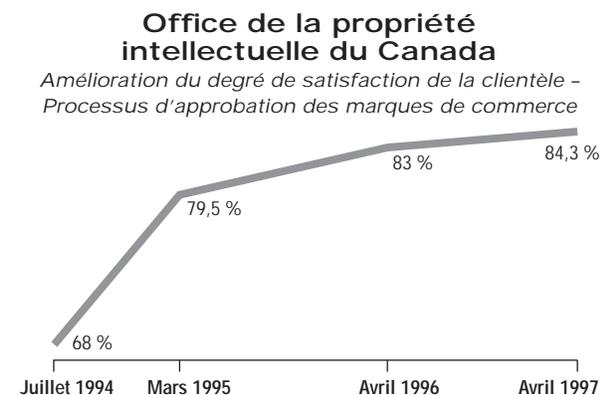
- **Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché.**

Le Ministère a travaillé à moderniser les normes et les règlements de façon qu'ils répondent mieux aux nouveaux besoins du marché.

- Il a révisé les *Règles sur les brevets* et le *Règlement sur les marques de commerce* pour simplifier et accélérer les processus.

- Il a simplifié les procédures pour les clients de toutes les directions de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada chargées de la propriété intellectuelle, leur permettant ainsi d'épargner temps et argent, et il a accru considérablement le degré de satisfaction de la clientèle.

FIGURE 14



- Il a mis à jour la *Circulaire sur l'insolvabilité – Revenu excédentaire*, et formulé des lignes directrices pour les paiements que les débiteurs doivent faire sur leur actif. Ces lignes directrices abordent de façon équitable et uniforme la question de ces paiements.
- Il a consulté les intervenants du milieu des faillites en vue de rédiger la directive sur l'inventaire des biens; celle-ci clarifie la démarche que doivent adopter les syndics lorsqu'ils font l'inventaire des biens d'un débiteur et elle rend le processus plus transparent pour les créanciers.
- Il a négocié avec les détaillants et les associations de consommateurs pour élaborer un code de conduite volontaire destiné à améliorer l'exactitude des prix dans les magasins.
- Il a effectué des études, analysé les répercussions juridiques et économiques et organisé un symposium pour faciliter l'élaboration prévue d'un guide fédéral sur les codes volontaires d'autoréglementation, afin d'aider le gouvernement, l'industrie et les groupes de défense des consommateurs à concevoir ce genre d'instruments.
- Il a achevé un projet pluriannuel d'élaboration d'un nouveau règlement sur la radiocommunication qui comporte un cadre réglementaire plus complet et

plus souple et améliore la capacité du Ministère d'adapter ses règlements en fonction de l'évolution technologique. Le règlement assure un accès efficace et efficient au spectre de radiofréquences au Canada.

- Il a publié 20 normes sur le matériel et les systèmes radio, lesquelles visent les systèmes de radiodiffusion, les systèmes radio mobiles et fixes et toute une gamme de nouveaux équipements de télécommunications. Les normes assureront une utilisation efficace et compatible du spectre des radiofréquences.
- Il a interdit l'utilisation des scanners numériques pour les nouvelles technologies sans fil, afin de renforcer la protection de la vie privée, sauf lorsqu'ils sont nécessaires pour l'application de la loi, la gestion du spectre et le contrôle des systèmes radio par les fournisseurs de services, comme l'avait recommandé le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information.
- Il a élaboré un plan provisoire d'attribution des fréquences pour permettre le remplacement éventuel de toutes les stations radio AM/FM par la radio numérique. Il a alors pris en compte les préoccupations des fabricants, les capacités des fournisseurs de services et les besoins des utilisateurs.

Industrie Canada s'est efforcé de réduire le coût des affaires en réduisant la bureaucratie et la paperasserie.

- Le Ministère a éliminé 11 séries d'exigences sur le format des contenants utilisés pour des produits de consommation, éliminant ainsi un obstacle au commerce et permettant aux entreprises de mieux répondre aux besoins des consommateurs qui demandent de nouveaux formats d'emballage.
- Il a rédigé une ébauche de règlement autorisant les sociétés à transmettre leurs documents par voie électronique, afin d'améliorer la prestation des services et l'accès à ceux-ci.
- Il a travaillé avec Revenu Canada sur une proposition visant à réduire la paperasserie en intégrant le *Rapport annuel des sociétés canadiennes par actions* et la *Déclaration de revenus des sociétés* pour donner suite aux résultats d'une vaste enquête menée auprès de la clientèle.

- Il a mené une étude sur le partage de l'information entre les administrateurs des lois sur les entreprises relevant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, pour simplifier et harmoniser les exigences régissant la production des déclarations des entreprises extraterritoriales et leur enregistrement.

Industrie Canada a pris des mesures pour que les changements apportés aux règlements n'aient pas de répercussions préjudiciables.

- Le Ministère s'est assuré que les consommateurs recevaient les informations requises sur les coutelleries plaquées argent tout en donnant une souplesse accrue aux fabricants pour le poinçonnage de ces articles.
- Il a eu davantage recours au Test de l'impact sur les entreprises pour atténuer le plus possible les conséquences des changements apportés aux règlements visant les produits de consommation.
- Il a fait enquête sur les problèmes liés à la mise aux enchères des fréquences du spectre et à la valeur des droits et privilèges associés à l'autorisation de fournir divers services de télécommunications. La mise aux enchères constitue parfois le moyen le plus efficace d'attribuer certains segments du spectre de radiofréquences.
- **Administrer et appliquer les lois et les règlements axés sur le marché et propres à entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs.**

Le Ministère a élaboré des produits d'information afin de promouvoir la conformité volontaire.

- Il a mené à bien des consultations auprès des clients sur les programmes de conformité des entreprises en vue de produire un bulletin d'information visant à encourager les entreprises à se conformer d'elles-mêmes à la *Loi sur la concurrence*.
- Il a accru l'utilisation des médias électroniques et autres pour renseigner les entreprises et les consommateurs sur les activités de conformité relatives aux produits de consommation.
- Il a produit de nouvelles troupes d'information sur les exemptions prévues par la *Loi sur les sociétés par*

actions; il visait aussi par là à aider les clients à rétablir des sociétés par actions dissoutes en application de la Loi.

Réduction de la paperasserie

- Le Ministère a mené à bien des négociations avec d'autres organismes compétents, comme les commissions provinciales des valeurs mobilières, afin d'introduire le principe de la transmission d'une demande unique.
- Il a supprimé tous les formulaires prévus par le *Règlement sur les marques de commerce* et ramené de 30 à 3 le nombre de formulaires exigés dans les *Règles sur les brevets*.
- Il a autorisé les titulaires de licence d'utilisation du spectre, les associations industrielles et le grand public à faire un plus grand nombre de transactions par voie électronique (notamment à pratiquer le commerce électronique).
- Il a mis en place un système de transmission électronique permettant aux titulaires de licence d'utilisation du spectre, aux associations industrielles et au grand public d'accéder aux données et aux services; le système permet aussi aux clients de la Direction générale des corporations de transmettre des documents et aux lobbyistes, de s'enregistrer.

Le Ministère s'est efforcé de faire mieux comprendre les lignes directrices.

- Il a révisé les lignes directrices s'adressant aux sociétés et à leurs investisseurs, afin d'expliquer le rôle que jouent les membres du conseil d'administration pour protéger les intérêts des actionnaires minoritaires en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*.
- Il a organisé des ateliers à l'intention du public et rédigé des lignes directrices dans un style simple pour favoriser l'acceptation des raisons sociales proposées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*.

- Il a harmonisé les méthodes de protection des consommateurs dans le contexte des contrats de vente directe, ainsi que les modes de divulgation du coût du crédit en vertu de l'*Accord sur le commerce intérieur*, afin d'appuyer le Comité des mesures relatives à la consommation.

Le Ministère a fait respecter les lois en vigueur lorsqu'il y était tenu.

- Il a obtenu des jugements favorables dans plusieurs procès intentés pour violation de la *Loi sur la concurrence* (voir l'encadré ci-contre).
- Il a mené une recherche sur Internet en collaboration avec les États-Unis afin de repérer les escrocs en puissance qui produisent de fausses réclamations de paiement ou des réclamations non étayées par des pièces justificatives. Le Ministère a fait connaître les lois canadienne et américaine pertinentes sur la concurrence et les lois antitrust aux personnes qui font la publicité d'occasions d'affaires sur Internet.
- Il a encouragé l'application efficace de la loi dans les transactions transfrontalières ainsi que le partage d'informations et la coordination des activités de sensibilisation des consommateurs entre les provinces pour appuyer le Comité des mesures relatives à la consommation, aux termes de l'*Accord sur le commerce intérieur*.

Le Ministère a examiné des mécanismes nouveaux pour améliorer la conformité.

- Il a entrepris un certain nombre d'études pour acquérir des connaissances et des renseignements qui améliorent le processus décisionnel; il a ainsi mené une étude sur les organismes d'autoréglementation (qui a débouché sur des recommandations de restructuration pour améliorer la conformité) et une autre sur les causes des faillites des particuliers.
- Il a continué d'apporter des améliorations au service et à la conformité et il a examiné de nouveaux instruments afin d'accroître l'efficacité des activités de conformité du Bureau du surintendant des faillites.

Procès récents intentés en vertu de la *Loi sur la concurrence*

- Imposition à un fabricant de papier thermique pour télécopieur d'une amende de 850 000 \$ pour fixation des prix et refus de fournir ledit papier.
- Présentation d'une requête au Tribunal de la concurrence concernant l'acquisition par la société ADM Agri-Industries de différentes minoteries, en vue d'obtenir une ordonnance sur consentement pour maintenir la concurrence sur le marché québécois et dans la région de l'Atlantique.
- Premier plaidoyer de culpabilité présenté par une association professionnelle relativement à la fixation des honoraires professionnels par ses membres; une amende de 50 000 \$ a été imposée à la Fédération des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Rendu d'une ordonnance du Tribunal de la concurrence contre Télédirect pour vente liée d'espace publicitaire. Le Tribunal a ordonné à l'entreprise de payer une commission sur la vente d'une publicité faite dans les pages jaunes et s'adressant à une région provinciale de six marchés ou plus; l'entreprise pouvait aussi vendre l'espace et les services séparément.
- Imposition d'une amende de 200 000 \$ à une agence de mannequins et d'artistes qui avait publié, dans des journaux de la région métropolitaine de Toronto, des annonces fréquentes donnant une fausse idée des possibilités de faire carrière comme acteur ou mannequin.
- Une ordonnance sur consentement exigeant le dessaisissement d'actifs a été rendue dans l'affaire *Seaspan* ayant trait aux services de mouillage des navires dans le port de Vancouver. La vente des actifs, une fois réalisée, restaurera la concurrence dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique.

- ***Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale.***

Le Ministère s'est efforcé, en collaboration avec ses partenaires, d'élaborer des normes acceptables à l'échelle internationale.

- Il a élaboré des normes de rendement sur les instruments de mesure multidimensionnelle dans le cadre d'une coentreprise canado-américaine. Ces normes ont servi de base à la formulation de normes internationales. La participation active de Mesures Canada à l'élaboration de normes internationales renforce les possibilités de croissance et d'exportation des entreprises canadiennes.
- Il a formulé des recommandations à l'intention de la Federal Trade Commission des États-Unis au cours des examens publics de ses règlements sur la protection des consommateurs quant au poinçonnage de la teneur en or, en argent ou en platine des bijoux, et il a négocié avec ses partenaires de l'ALENA la création d'un système harmonisé de symboles pour les étiquettes d'instructions d'entretien des vêtements et d'autres articles textiles.
- Il a participé au Groupe de travail sur la propriété intellectuelle de la zone de libre-échange des Amériques ainsi qu'aux discussions sur l'harmonisation des pratiques en matière de propriété intellectuelle pour la libéralisation du commerce, sous les auspices de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.
- Il a appuyé les efforts que fait l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour conclure des traités et élaborer des normes et des lignes directrices visant l'harmonisation internationale des lois et des procédures relatives à la propriété intellectuelle.
- Il a signé un accord de reconnaissance mutuelle avec la République de Corée et a fini de négocier un accord du même ordre avec l'Union européenne. Ces accords portent sur l'évaluation de la conformité de divers équipements radio, équipements de télécommunications et matériel informatique, ainsi que sur la compatibilité électromagnétique.
- Il a milité en faveur de l'établissement d'un groupe de travail sur l'interaction du commerce et de la politique de concurrence au sein de l'Organisation mondiale du commerce.
- Il a fait valoir l'universalité des lois-cadres canadiennes dans le groupe de travail de l'ALENA sur le commerce et la concurrence afin de mieux mettre en lumière les rapports existant entre la concurrence et le commerce.
- Il a réduit les barrières commerciales non tarifaires et favorisé la protection des consommateurs en participant activement aux travaux de divers comités ou groupes : le Comité de la politique à l'égard des consommateurs de l'OCDE, les groupes de l'ISO chargés d'élaborer des normes internationales pour les produits d'étiquetage, et la National Association of Consumer Administrators des États-Unis.
- Il a épaulé l'Association canadienne de normalisation, qui a présenté à l'ISO son code type sur la protection de la vie privée, en vue de le faire adopter en tant que norme internationale. Ce document, qui s'inscrit dans le cadre du Programme des normes décrit dans l'ouvrage intitulé *L'innovation : La clé de l'économie moderne*, renforcera la protection des consommateurs, en particulier dans les transactions internationales, et atténuera les barrières commerciales non tarifaires.

Le Ministère a représenté les intérêts canadiens dans les tribunes internationales.

- Il a été l'hôte de la dixième conférence internationale de métrologie légale et il a accueilli une réunion du forum de la métrologie légale de l'Asie-Pacifique. Des délégués de plus de 70 pays ont discuté du rôle de ces organismes internationaux dans la suppression des barrières commerciales et dans l'intensification de la concurrence mondiale par la normalisation internationale des exigences techniques et des lignes directrices visant les instruments de mesure.

La délégation canadienne à la Conférence mondiale des radiocommunications s'efforcera de maintenir l'accès du Canada au spectre des radiofréquences de façon à permettre à l'industrie des radiocommunications de concevoir de nouveaux services et matériels, d'être hautement concurrentielle sur le marché mondial et de protéger les utilisations actuelles du spectre.

- Il a appuyé la participation du Canada au Comité de la politique à l'égard des consommateurs créé par l'OCDE, afin de promouvoir à l'échelle internationale les normes de protection du consommateur en vigueur au Canada.
- Il a eu accès aux dispositions de fond de la plus récente version de la *Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle*, ce qui a amélioré les conditions d'adhésion du Canada. Les principales dispositions garantissent un traitement national aux demandeurs et aux propriétaires, accordent des droits de priorité aux demandeurs des États membres et établissent une série de règles communes que les membres doivent observer.
- Il a participé activement aux travaux des comités de l'OCDE sur le droit de la concurrence et sur la politique commerciale, lesquels s'intéressent en particulier aux relations convergentes entre la politique commerciale et la politique de concurrence.
- Il a assuré la présidence annuelle de l'International Marketing Supervision Network et il a été l'hôte de la première réunion du réseau tenue à l'extérieur du continent européen. La principale fonction du réseau est de s'attaquer aux nouveaux dossiers concernant l'adoption de pratiques commerciales équitables.
- Il a adhéré à des groupes internationaux, comme l'International Association of Corporate Administrators, de façon à échanger des informations sur l'administration des lois sur les sociétés.

Le Ministère a fait valoir les normes canadiennes, notamment en entreprenant des études de référence.

- Il a mis en chantier des études techniques pour arrêter la position canadienne dans diverses enceintes (Union internationale des télécommunications, Commission interaméricaine des télécommunications, et Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications) en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications devant se tenir en novembre 1997.
- Il a entrepris de comparer, à des fins de référence, les services offerts par la Direction générale des corporations et ceux de divers bureaux à vocation semblable au pays et à l'étranger, de façon à mettre en évidence et à instaurer des pratiques exemplaires pour améliorer les services.

Le Ministère a amélioré l'accès aux marchés mondiaux.

- Il a rationalisé le processus de divulgation pour le programme de raccordement de matériel terminal de télécommunications, lequel aidera les fournisseurs de services de télécommunications à lancer plus rapidement de nouveaux services.
- Le gouvernement fédéral a adhéré au *Traité de Budapest sur le dépôt international de micro-organismes*, aux fins de la divulgation des brevets. Les inventeurs canadiens souhaitant obtenir la protection par brevet dans d'autres pays n'auront plus désormais qu'à remettre un seul échantillon de matière biologique à un dépositaire agréé.

Services de gestion et services généraux

Dans la section qui suit, les Services de gestion et services généraux présentent leurs réalisations afférentes aux trois secteurs d'activité du Ministère, par rapport aux objectifs de rendement établis dans le cadre stratégique (voir Figure 2, page 7).

Renouveler et revitaliser les effectifs pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens.

- Les Services ont renforcé leur leadership et leurs compétences en gestion des ressources humaines

en introduisant la rétroaction ascendante pour favoriser une communication efficace entre la direction et les employés.

- Ils ont atteint les objectifs de l'étape I de l'Examen des programmes, sans qu'il y ait eu un seul départ non volontaire.
- Ils ont établi un conseil consultatif des employés comprenant des représentants syndicaux, lequel a conseillé le Ministère sur la gestion de la réduction de l'effectif.
- Ils ont entretenu des rapports de coopération avec les syndicats pendant tout le processus de réduction de l'effectif.
- Ils ont fourni des services d'orientation de carrière très complets aux employés par l'intermédiaire du Centre de ressources des employés, de conseillers financiers et d'ateliers sur le changement. Les employés ont ainsi appris à rédiger leur curriculum vitae, à se préparer à subir une entrevue et à lancer une petite entreprise.
- Ils ont organisé 57 déjeuners-causeries sur le thème « Je m'établis à mon compte » auxquels ont assisté 900 personnes qui envisageaient de passer au secteur privé par suite de la réduction de l'effectif.
- Ils ont accru considérablement la proportion de femmes dans la catégorie des cadres, laquelle est passée de 14 à 21,3 p. 100.
- Ils ont fait preuve de leadership dans l'élaboration et la gestion de l'information sur l'effectif (PeopleSoft), pour faciliter la gestion stratégique du personnel.

Gérer et contrôler les fonds ministériels.

- Les Services ont coordonné la préparation du Plan d'activités du Ministère en 1996-1997.
- Avec quatre autres ministères, ils ont aidé à choisir, pour Industrie Canada, un système intégré de gestion des finances et du matériel répondant aux exigences de la nouvelle Stratégie d'information financière du Conseil du Trésor et aux normes de conformité établies pour l'an 2000. Ils ont entrepris la mise en œuvre du nouveau système au Ministère.

- Ils ont mis en œuvre le Système d'enregistrement des opérations des contrats à l'administration centrale et dans tous les bureaux régionaux. Ils ont émis des politiques ministérielles concernant la gestion du parc automobile et de l'actif et l'utilisation des micro-ordinateurs.
- Ils ont coordonné l'élaboration et l'approbation du Système des comptes et des rapports relatifs aux projets (PRAS). Le PRAS établit un parallèle entre le régime interne de gestion et de reddition des comptes du Ministère, d'une part, et ses secteurs d'activité, ses besoins en ressources et les objectifs de rendement, d'autre part.

Accroître l'efficacité en trouvant de nouveaux moyens de communiquer avec les clients à l'aide de la technologie de l'information et en améliorant la gestion des installations et la gestion-conseil.

- Les Services ont introduit un mode de transfert asynchrone pour le réseau longue distance du Ministère, comme moyen d'acheminement des télécommunications. Cette initiative a accru la largeur de bande sans augmenter les frais de communication. L'accès à Internet a également été amélioré grâce à l'utilisation du mode de transfert asynchrone, lequel fournit une plus grande largeur de bande à *Strategis* et facilite l'utilisation d'Internet par le personnel du Ministère.
- Les Services ont perfectionné les services de courrier électronique du Ministère pour faciliter les communications internes et externes, y compris l'acheminement et la réception du courrier électronique au moyen de Microsoft, de Lotus Notes et d'Internet.
- Avec la Direction générale des communications, ils ont amélioré Hoover, service de médias électroniques du Ministère, et ils ont porté à 500 le nombre de ses usagers.
- Ils ont installé un système intégré de passerelles bibliothèque-information qui assure aux clients une interface uniforme et conviviale avec les bases de données locales ou éloignées.
- Ils ont rationalisé l'aménagement des bureaux et libéré ainsi environ 2 500 mètres carrés, dont le Ministère pourra se servir selon les besoins.

- Ils ont exploité les technologies vidéo de pointe pour inaugurer à Ottawa un important centre de vidéo-conférence répondant aux objectifs du Ministère, à savoir réduire le temps consacré aux déplacements et les frais connexes tout en explorant de nouvelles modalités de travail.
- Ils ont commencé à utiliser le questionnaire intégré au Système de mesure de la satisfaction de la clientèle du Centre des conseillers en gestion.

Rationaliser les processus de gestion et améliorer la gestion du risque, la mesure du rendement et la justification de l'emploi des fonds.

- Les Services ont mené des vérifications dans les groupes suivants : formation du personnel; systèmes de recettes; systèmes d'information ministériels; langues officielles; gestion de l'environnement; et région du Pacifique. En outre, une vérification menée sous la gouverne du Conseil du Trésor a porté sur les dépenses de fin d'exercice de 1994-1995.
- Ils ont entrepris une évaluation de la phase I de CANARIE et élaboré des cadres d'évaluation pour le Plan d'investissement communautaire du Canada et la phase II de CANARIE; ils ont aussi mené des évaluations interministérielles sur le Programme canadien de technologie et d'analyse du génome, les Réseaux de centres d'excellence et la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées.
- Ils ont appuyé l'élaboration de critères d'évaluation du rendement, notamment pour le Secteur de la politique industrielle et scientifique.
- Ils ont regroupé les services de vérification et d'évaluation, ce qui a permis de mieux utiliser les différentes compétences de chaque groupe et d'accroître la complémentarité et la synergie.
- Ils ont procédé à des études d'évaluation d'Entreprise autochtone Canada, du CD-ROM Vision Plus, de la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels et du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario (dans ce dernier cas, sous la gouverne du Secrétariat du Conseil du Trésor).

- Ils ont lancé deux projets spéciaux qui avaient pour objet :
 - de contribuer à la conception de la Stratégie de développement durable grâce à la description des activités actuelles du Ministère au chapitre du développement durable, à la mise en évidence des principaux aspects de la gestion et à la conception d'un cadre de mesure des résultats de la stratégie;
 - d'évaluer, en partenariat avec le Secteur de la politique industrielle et scientifique, les mécanismes de réglementation par rapport aux normes de gestion des mécanismes de réglementation du Conseil du Trésor.

Expliquer aux Canadiens le rôle et les réalisations d'Industrie Canada.

- Les Services ont élaboré et mis en œuvre une stratégie de communications à trois volets :
 - le volet I met l'accent sur les autres ministères et organismes, tant fédéraux que provinciaux;
 - le volet II s'adresse aux employés d'Industrie Canada;
 - le volet III vise les clients extérieurs du Ministère.
- Ils ont produit les documents dont ont besoin le sous-ministre et les hauts fonctionnaires pour préparer leurs exposés sur le ministère de l'Industrie et sur ses secteurs prioritaires à l'intention d'une centaine de groupes clients et ils les ont appuyés à cet égard.
- Ils ont élaboré et mis en œuvre *Industrie Canada et Moi*, programme d'information dans le cadre duquel des employés formés à cette fin ont guidé des groupes de collègues dans des exercices leur permettant de devenir de véritables ambassadeurs du Ministère.
- Ils ont mené des projets, en collaboration avec les représentants des communications de tout le Portefeuille de l'Industrie, afin d'améliorer les communications avec les clients sur des questions comme l'emploi et la croissance, les jeunes, les sciences et la technologie, le développement économique rural et les initiatives commerciales.
- Ils ont assuré un excellent soutien au Ministre et au Ministère au chapitre des communications relatives aux priorités de ces derniers : l'examen des sciences

et de la technologie, l'autoroute de l'information, le commerce et l'investissement, et les activités des PME dans tout le pays.

- Ils ont mené à bien un vaste programme de consultation et de partenariat avec des clients importants pour cerner leurs besoins et leurs attentes et pour élaborer des solutions axées sur la clientèle et des mécanismes de prestation novateurs.
- Ils ont mis sur pied un système de surveillance des médias électroniques qui permet au Ministère d'avoir plus rapidement accès à une large gamme de sources d'information.
- Ils ont élaboré de nouveaux moyens de communications internes pour tenir les employés au courant des activités du Ministère.
- Ils ont tiré parti de la nouvelle technologie (édition, présentations multimédias, liaisons par satellite et diffusion électronique de l'information) pour transmettre les informations.

Promouvoir l'excellence dans la prestation des services au public.

- Les Services ont administré le *Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat*, établi par le Premier ministre, et la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*.
- Ils ont entrepris une consultation prévue par la loi et portant sur l'élaboration du *Code de déontologie des lobbyistes*.
- Ils ont présenté un exposé sur le *Code de déontologie des lobbyistes* devant le Comité parlementaire de la procédure et des affaires de la Chambre, après avoir mené à bien une consultation connexe.
- Ils ont mis en œuvre le *Code de déontologie des lobbyistes* dès sa publication dans la *Gazette du Canada*.

C Principaux examens

La présente section répertorie les principaux examens internes portant sur le rendement des programmes et des politiques d'Industrie Canada ainsi que les examens de questions ministérielles ou interministérielles effectués en collaboration avec d'autres organismes. Elle fait état des projets réalisés en 1996-1997.

Examens internes

Programme de subventions et de contributions pour les associations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles : évaluation

Responsable : Bureau de la consommation

Ampleur de l'examen : L'étude visait à déterminer si le financement accordé en vertu du Programme de subventions et de contributions avait permis de faire en sorte que les consommateurs soient mieux représentés dans le cadre de la formulation de la politique gouvernementale sur le marché et mieux informés à cet égard.

Le Programme de subventions et de contributions continue de faire l'objet de modifications ayant pour objet d'aider les groupes de défense des consommateurs à atteindre l'autonomie financière et à mieux représenter les consommateurs. L'efficacité sera mesurée d'après la représentation des consommateurs sur le marché, l'augmentation de la clientèle des groupes de défense des consommateurs et du nombre de leurs membres, la création de partenariats efficaces avec d'autres ministères, d'autres organismes non gouvernementaux et le secteur privé, l'amélioration de la qualité de la recherche et l'utilisation, par le gouvernement et l'industrie, des recherches et des analyses effectuées par ces groupes. Le Bureau de la consommation exerce maintenant un meilleur contrôle de la qualité à l'égard des contributions visant à financer les recherches des groupes de consommateurs.

Efficacité des projets du Programme de subventions et de contributions pour les associations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles

Responsable : Bureau de la consommation

Ampleur de l'examen : L'étude visait à évaluer la qualité des travaux effectués par les groupes de défense des consommateurs qui avaient reçu des fonds en vertu du Programme de subventions et de contributions du Bureau de la consommation.

Dans l'ensemble, les responsables de l'examen ont constaté que la qualité s'améliorait. Toutefois, les rapports de certains groupes de défense des consommateurs devraient être mieux conçus ou mieux documentés. Il y a également lieu d'améliorer les références méthodologiques et de respecter davantage le mandat initial.

Le Bureau de la consommation a instauré un processus rigoureux d'évaluation des propositions afin d'aider les groupes de défense des consommateurs à cibler leurs recherches de façon à mieux représenter les consommateurs et servir leurs intérêts.

Étude d'évaluation du CD-ROM Vision Plus

Responsable : Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Ampleur de l'examen : Le CD-ROM, premier produit d'information ministériel soumis à une évaluation, a été développé pendant une période de réorganisation majeure, à un moment où le temps et les budgets étaient limités. Selon l'étude, une approche plus structurée de développement et de mise en marché du produit aurait permis de mieux pénétrer le marché et d'avoir de plus fortes répercussions. Il a été recommandé que les futurs produits d'information fassent l'objet d'une stratégie détaillée et structurée de développement et de mise en marché permettant de confirmer la demande et l'utilité des produits, de comprendre les besoins des clients et de s'assurer qu'ils sont satisfaits. À l'avenir, il faudra tester auprès des utilisateurs éventuels les versions préliminaires des produits d'information, planifier et coordonner les efforts de promotion et être en mesure d'assurer le suivi auprès des clients.

Entreprise autochtone Canada – Étude d'évaluation : leçons tirées

Responsable : Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Ampleur de l'examen : L'étude, qui portait sur le Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA), avait pour objet de fournir des commentaires en vue de son remaniement éventuel. L'évaluation mettait l'accent sur des questions telles que la réalisation des objectifs, les répercussions des sociétés de financement autochtones et l'efficacité du système de prestation.

Le PDEA a stimulé la création de nouvelles entreprises autochtones, en plus d'augmenter le nombre d'emplois et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale. Il a aussi eu un effet positif sur l'esprit d'entreprise au sein de la collectivité autochtone grâce à l'instauration d'un milieu des affaires autochtone plus évolué et doté d'un éventail plus large de capacités commerciales, ainsi que sur la création de modèles appropriés de comportement et de leadership.

L'étude a permis de déceler un certain nombre de questions nécessitant des travaux supplémentaires, soit le rôle et la structure continus des sociétés de financement autochtones; l'importance accordée aux possibilités d'entrepreneuriat plus modestes; la révision de la structure et de la stratégie du PDEA afin de s'assurer que la nouvelle stratégie repose sur les succès antérieurs et continue d'appuyer les entreprises autochtones ayant vraiment besoin d'aide et n'ayant aucune autre solution; la révision du PDEA, qui devrait inclure une réduction du délai de traitement des demandes; et l'amélioration des services fournis par les organismes externes.

Évaluations de la publicité : Commission canadienne du tourisme

Responsable : Commission canadienne du tourisme

Ampleur de l'examen : En 1996-1997, divers consultants se sont penchés sur des campagnes de publicité menées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne en vue de déterminer leur efficacité quant à la sensibilisation des consommateurs et d'évaluer les degrés de conversion. Des points de repère concernant les niveaux de sensibilisation avant

les campagnes de publicité ont été évalués au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. Les résultats confirment que la sensibilisation s'était accrue au terme des campagnes de publicité et que les degrés de conversion variaient selon le marché. Les rapports renferment des recommandations sur les solutions de rechange qui permettraient d'améliorer le ciblage et l'efficacité des campagnes de publicité.

Vérification des programmes de mesures d'encouragement au départ

Responsable : Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Ampleur de l'examen : Le Conseil du Trésor a ordonné aux ministères et aux organismes de procéder à une vérification interne de leur recours aux programmes de mesures d'encouragement au départ et des dépenses connexes vers le milieu de la période triennale de mise en œuvre de l'Examen des programmes. En règle générale, Industrie Canada a jusqu'à présent bien géré les compressions de son effectif. Il dispose de mécanismes de surveillance et de communication appropriés permettant d'informer les gestionnaires de la cadence et de l'ampleur des progrès ainsi que d'autres aspects pertinents.

Projets de gestion de l'information et des technologies de l'information (GI/TI)

Responsable : Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Ampleur des examens : Le Projet d'auto-évaluation de la sécurité des systèmes de GI/TI mené par la direction – Phase 1 a fourni aux gestionnaires des centres de responsabilité une méthode leur permettant d'évaluer eux-mêmes le degré de risque lié à leur système et de prendre rapidement des mesures afin de réduire les faiblesses au minimum. Il a accru la sensibilisation à la sécurité et amélioré la sécurité des systèmes.

Le projet du Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce (NUANS) – Phase 1 a servi à évaluer le plan de reprise des activités établi pour ce système de recherche de noms. Ce type de recherche est obligatoire pour quiconque veut constituer une entreprise en personne morale. Le projet a permis de cerner les critères du plan

de reprise des activités à utiliser pour l'impartition de la gestion du système.

Vérification de la région du Québec

Responsable : Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Ampleur de l'examen : La vérification de la région du Québec portait principalement sur les finances, l'administration, la gestion des ressources humaines et l'informatique. L'équipe de vérification a constaté que la gestion des diverses composantes examinées et les caractéristiques de leur contrôle étaient valables. Cependant, les gestionnaires régionaux devraient améliorer certains éléments afin d'assurer une gestion plus efficiente des opérations.

Normes de gestion des processus réglementaires : Évaluation des processus réglementaires du Ministère, élaboration d'un plan d'action et mise en œuvre du suivi

Responsable : Direction générale de la région d'entreprise

Ampleur de l'examen : Les sept principaux ministères fédéraux qui font office d'organismes de réglementation doivent répondre aux exigences des Normes de gestion des processus réglementaires du Conseil du Trésor d'ici la fin de 1999. La Direction de la politique des affaires réglementaires et des normes et la Direction générale de la vérification et de l'évaluation ont examiné les processus réglementaires des principales directions générales responsables de la réglementation à Industrie Canada et ont produit un rapport d'analyse des questions. Dans l'ensemble, l'examen a révélé que les activités de réglementation à Industrie Canada répondaient aux normes fédérales de base établies par Conseils et Vérification Canada ou les dépassaient. Toutefois, il y a encore matière à amélioration, en particulier dans les domaines de l'analyse coûts-avantages et de l'examen officiel des solutions de rechange. La Direction de la politique des affaires réglementaires et des normes, en consultation avec les responsables de la réglementation, a établi un plan d'action en vue de renforcer les pratiques réglementaires d'Industrie Canada et de traiter les questions examinées dans le rapport d'analyse des questions.

Examen de la *Loi sur les sociétés par actions*

Responsable : Direction générale de la régie d'entreprise

Ampleur de l'examen : Depuis son adoption, en 1975, la *Loi sur les sociétés par actions* n'a guère fait l'objet de modifications. En 1995 et en 1996, les fonctionnaires d'Industrie Canada ont préparé avec l'aide d'experts du secteur privé 9 documents de travail, qui ont été transmis à 1 800 intervenants au pays. Ces derniers ont été invités à formuler leurs commentaires par écrit. Plus de 200 intervenants ont répondu au questionnaire concernant l'incidence sur les entreprises et une centaine ont produit un document faisant état de leurs observations. Les consultations subséquentes menées auprès de plus de 200 intervenants dans 9 villes canadiennes ont permis d'évaluer la réaction suscitée par les recommandations et les options énoncées dans les documents de travail. L'analyse des observations écrites et des résultats des consultations donnera lieu à des recommandations au ministre de l'Industrie en vue d'une réforme législative.

Examens conjoints

Renouvellement de la stratégie nationale en matière de biotechnologie (SNMB) – Phase 1

Organismes visés : Industrie Canada, Environnement Canada, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada

Responsable : Industrie Canada (Direction générale des produits chimiques et des bio-industries)

Ampleur de l'examen : L'examen a porté principalement sur des éléments détaillés de la stratégie et du processus de renouvellement. Il a comporté une session interministérielle importante sur la politique, qui a débouché sur la préparation d'un document de discussion préliminaire à l'intention du public; la recherche, aux échelles nationale et internationale, des meilleures façons de traiter les questions d'éthique en biotechnologie; une comparaison des stratégies provinciales en matière de biotechnologie; et une présentation importante par les ministères et les organismes participant au renouvellement de la stratégie devant le Comité consultatif national de la biotechnologie, qui relève du Ministre.

Évaluation à mi-mandat de la Commission canadienne du tourisme (CCT)

Organismes visés : Industrie Canada, Commission canadienne du tourisme, provinces, territoires, villes, associations touristiques et représentants du secteur privé

Responsable : Commission canadienne du tourisme

Ampleur de l'examen : L'évaluation à mi-mandat était la première étape d'une évaluation complète des progrès réalisés par la Commission canadienne du tourisme sur le plan des communications, de la sensibilisation, des incidences et des résultats. La Commission a par ailleurs utilisé les renseignements issus de l'évaluation pour se préparer à mesurer et à surveiller constamment son rendement. Les conclusions révèlent qu'on est très conscient du rôle et des activités de la CCT; que son approche axée sur le partenariat permet de répondre aux besoins cernés; que les intervenants comprennent les objectifs et que la CCT a réussi à attirer des partenaires et à obtenir leur soutien financier. Toutefois, il faut continuellement accroître la participation des petites et moyennes entreprises aux programmes, aux activités et aux comités de la CCT et communiquer plus efficacement avec l'industrie. En outre, il faudrait recueillir davantage de données sur le rendement afin de répondre aux besoins de tous les décideurs.

Études de cas du programme Travaux d'infrastructure Canada-Ontario

Organismes visés : Industrie Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)

Responsable : Industrie Canada (Direction générale de la vérification et de l'évaluation)

Ampleur de l'examen : Industrie Canada et le gouvernement de l'Ontario ont préparé des études de cas pour cinq projets du programme visant des établissements d'enseignement et des municipalités. L'approche adoptée respectait un ensemble de directives nationales et un protocole d'entrevue établis par le SCT. On s'est inspiré des études de cas pour l'évaluation nationale du programme Travaux d'infrastructure du Canada, dirigée par le SCT.

Évaluation de la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels

Organismes visés : Industrie Canada et ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Responsables : Industrie Canada et ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Ampleur de l'examen : L'étude a confirmé le bien-fondé de l'initiative et révélé qu'elle avait efficacement recours à la prestation des programmes par une tierce partie et qu'elle avait permis à des entreprises canadiennes et israéliennes de former des alliances donnant lieu à des technologies et à des produits nouveaux ainsi qu'à d'excellentes possibilités de retombées. L'étude indique qu'il faut procéder à une diversification en ciblant d'autres secteurs tels que celui des technologies environnementales. L'intérêt des gouvernements provinciaux pour l'initiative a été sous-estimé au moment de la structuration de la Fondation. Les auteurs de l'étude préconisent sa prorogation.

Code de pratique canadien des services de cartes de débit

Organismes visés : Industrie Canada, Association des banquiers canadiens, Association des consommateurs du Canada, ministère des Finances

Responsable : Industrie Canada (Bureau de la consommation)

Ampleur de l'examen : Une évaluation indépendante a été effectuée en bonne et due forme dans le but de déterminer si l'industrie respecte le *Code de pratique canadien des services de cartes de débit*, qui consacre l'engagement des prestataires de services de débit à protéger les consommateurs et définit les responsabilités partagées des participants.

Dans l'ensemble, l'examen a confirmé que l'utilisation des cartes de débit croît de façon exponentielle et que les préoccupations des consommateurs sont minimales. Les achats mystères et les sondages téléphoniques auprès des consommateurs confirment que la plupart des institutions financières observent ou dépassent les normes du Code. L'évaluation a révélé qu'on pourrait améliorer le Code en le rendant plus clair; que les consommateurs bénéficieraient de renseignements plus précis et uniformes; et qu'un meilleur compte rendu des transactions litigieuses faciliterait la surveillance et les améliorations continues. On a créé des groupes de

travail en vue d'étudier les recommandations formulées en ce sens.

Coûts et incidences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Règlements dans le secteur de l'automobile

Organismes visés : Industrie Canada, participants de l'Association des fabricants de pièces d'automobile du Canada, comité ad hoc de la Société des fabricants de véhicules à moteur, General Motors du Canada Limitée, Chrysler Canada Ltée, Navistar International Corporation Canada, Ford du Canada Limitée, Burlington Technologies Inc., Siemens Electric Limitée, Samule & Son Company Ltd. et Dana Canada Ltd.

Responsable : Industrie Canada

Ampleur de l'examen : L'étude a révélé que le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail est fort complexe et que la conformité à ce système occasionne des coûts importants à l'industrie de l'automobile. Elle a permis de constater que le SIMDUT n'établit pas de normes de qualité pour l'information utilisée dans le système ou pour la formation ni de normes de gestion appropriées. Par conséquent, les auteurs de l'étude recommandent une harmonisation des exigences du SIMDUT en matière d'étiquetage au Canada, de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et du *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs*; une harmonisation des exigences du SIMDUT concernant la fiche signalétique sur la sécurité des substances avec celles de nos principaux partenaires commerciaux; la création d'un organisme central chargé de vérifier et de produire l'étiquette de la fiche signalétique; la formulation de directives techniques claires afin de répondre aux besoins en formation sur le SIMDUT; et la mise en place d'une formation de base sur le SIMDUT dans les écoles secondaires et au sein de l'ensemble de la population.

Entreprises de technologies de l'information – Le Test de l'impact sur les entreprises et les règlements sur les douanes et l'accise

Organismes visés : Industrie Canada, Revenu Canada, Groupe de travail consultatif sur le secteur privé, qui

compte des représentants de DuPont Canada, des Compagnies Molson Limitée, d'Arthur Anderson & Company, de Northern Telecom, de Canadian Tire Petroleum Ltd., d'Evernigham Associates et de Newton and Company

Responsable : Industrie Canada

Ampleur de l'examen : Cette étude a analysé les problèmes décelés par le secteur des technologies de l'information concernant les règlements sur les douanes et l'accise. Quatorze entreprises de technologies de l'information situées principalement dans les régions de Toronto et d'Ottawa y ont participé. Les petites entreprises ont indiqué que les règlements sur les douanes et l'accise étaient particulièrement fastidieux. Les principales préoccupations concernaient les incertitudes et les retards associés à l'observation des règlements sur les douanes et l'accise. En outre, l'observation des exigences relatives au « pays d'origine », à la garantie et à la propriété intellectuelle crée des coûts et des fardeaux inutiles pour ces petites entreprises. Il a été recommandé d'établir des règlements, des définitions et des processus plus simples et plus clairs afin d'éliminer les retards et les incertitudes dans la circulation des produits importés et exportés. En outre, une auto-évaluation interne individualisée des règles sur les douanes et l'accise pourrait alléger bon nombre des fardeaux que doivent porter actuellement les entreprises, en particulier les petites entreprises.

Réduction du coût de l'observation fiscale pour les industries canadiennes des pâtes et papiers et de l'automobile

Organismes visés : Industrie Canada, Revenu Canada, ministère des Finances, Comité conjoint ad hoc de Chrysler Canada, St. Anne-Nackawic Pulp Company Ltd., Ford du Canada Limitée, General Motors du Canada Limitée, Kruger Inc., Navistar International Corporation Canada, Tembec Inc., MacMillan Bloedel Ltée et Fletcher Challenge Canada Limitée

Responsable : Industrie Canada

Ampleur de l'examen : Cette étude visait à déterminer les caractéristiques structurales du régime fiscal associées à des coûts d'observation importants. Le rapport a permis d'évaluer les coûts d'observation liés à quatre aspects du régime fiscal : transferts des pertes

intersociété, harmonisation des taxes de vente fédérale et provinciales, modifications à apporter au traitement du remboursement de la TPS pour les exportateurs et élimination des exigences relatives à la communication de renseignements inutiles pour les crédits d'impôt à la recherche-développement. Les recommandations visant à réduire les coûts d'observation préconisaient la poursuite de l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS; la modification du traitement des remboursements de la TPS aux exportateurs ainsi que l'accélération du paiement ou l'évitement des coûts liés aux retards dans les remboursements; l'adoption du système de « transfert des pertes » intersociété; et l'élimination des exigences relatives à la communication de renseignements inutiles sur les crédits d'impôt à la recherche-développement et les opérations entre apparentés.

Fardeau du règlement dans l'industrie des pâtes et papiers

Organismes visés : Industrie Canada, Comité ad hoc de Fletcher Challenge Canada Limitée, MacMillan Bloedel Ltée., Tembec Inc., St. Anne-Mackawic Pulp Company Ltd. et Kruger Inc.

Responsable : Industrie Canada

Ampleur de l'examen : L'étude a porté sur deux secteurs de réglementation qui posent des problèmes à l'industrie, soit les règlements fiscaux et environnementaux. Elle a permis de déterminer les principaux aspects des règlements que l'on pourrait modifier pour apporter des améliorations importantes dont bénéficierait l'industrie. Elle a également établi les coûts d'observation des règlements, évalué les économies de coûts possibles associées à certaines modifications aux règlements et envisagé les conséquences des mesures à prendre compte tenu des résultats.

Partie IV : Renseignements supplémentaires

FIGURE 15

Organigramme d'Industrie Canada

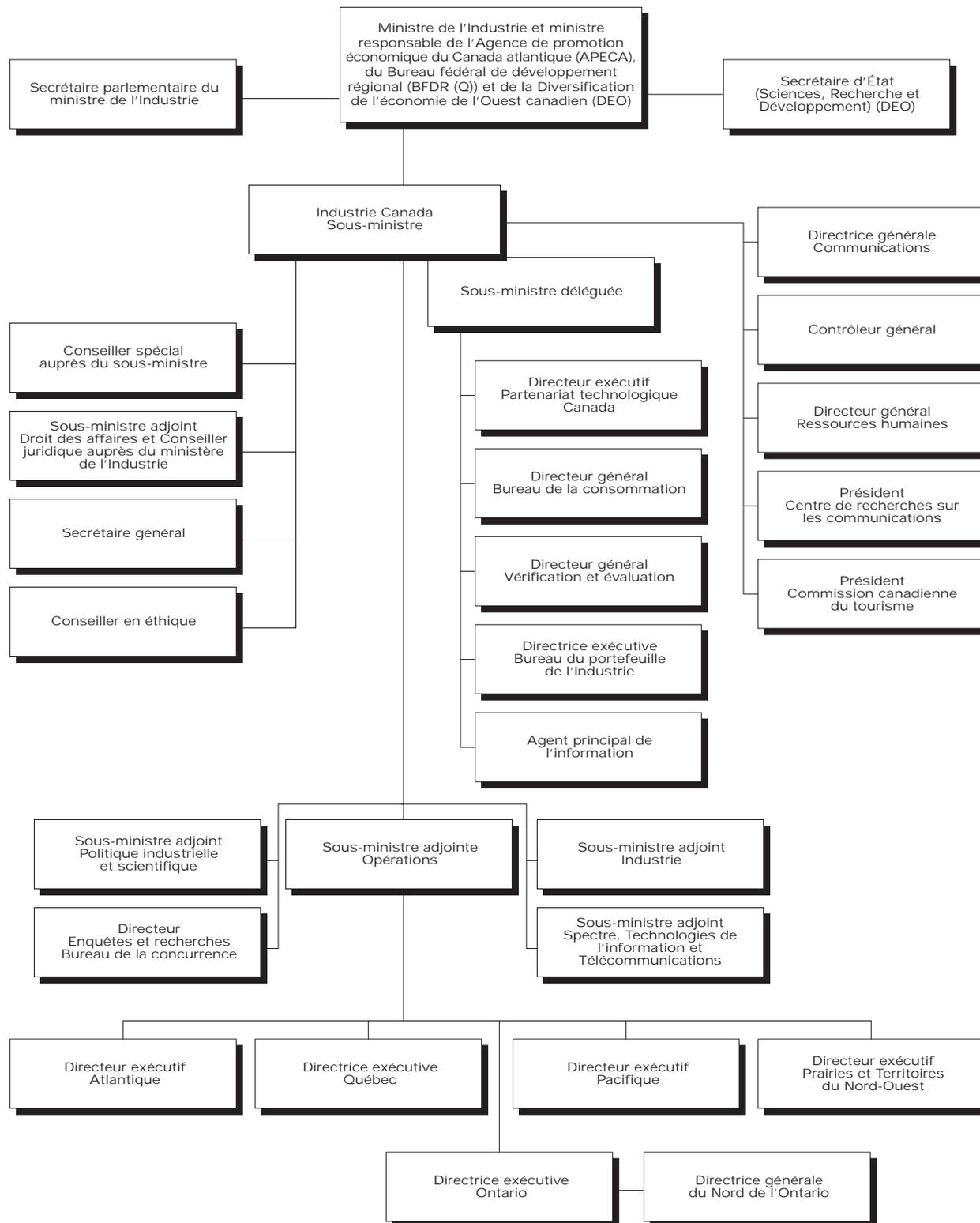


FIGURE 16

Tableau détaillé des attentes en matière de rendement

<p>Le secteur de la Politique microéconomique élabore les stratégies et les cadres nécessaires pour stimuler la croissance de la productivité et favoriser l'investissement, l'innovation, la transition vers une économie fondée sur le savoir, le développement d'une autoroute de l'information qui servira de modèle aux autres pays, la diversification et l'intensification des échanges commerciaux ainsi que l'assainissement du climat des affaires.</p>	
<p>Objectifs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener et soutenir des recherches de pointe et donner des conseils sur des questions microéconomiques pour établir ainsi les fondements des décisions stratégiques d'aujourd'hui et de demain • Élaborer des lois-cadres et des politiques modernes et efficaces axées sur le marché • Stimuler le commerce et l'investissement en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en la matière • Établir, pour l'information, des cadres d'orientation et de réglementation favorisant la concurrence • Mettre en œuvre la stratégie fédérale en sciences et technologie et d'autres initiatives en la matière 	<p>Indicateurs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité des études microéconomiques et des conseils favorisant la prise de décisions stratégiques efficaces • La mesure dans laquelle les lois-cadres et les politiques axées sur le marché inspirent confiance aux entreprises et aux consommateurs • La mesure dans laquelle Industrie Canada contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques fédérales sur le commerce et l'investissement qui ont pour effet d'accroître la part du commerce et des investissements directs étrangers détenue par le Canada à l'échelle mondiale • La mesure dans laquelle les lois-cadres et les politiques fédérales régissant l'autoroute de l'information favorisent la concurrence • La mesure dans laquelle la mise en œuvre de la stratégie en S-T améliore le rendement du Canada dans le domaine des sciences et de la technologie
<p>Le secteur du Développement sectoriel de l'industrie contribue à stimuler la compétitivité des entreprises canadiennes en collaborant avec elles pour instaurer un climat propice à la croissance et les aider à cerner et à surmonter les obstacles à la croissance ainsi qu'à exploiter les nouveaux débouchés.</p>	
<p>Objectifs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la présence des entreprises canadiennes sur les marchés d'exportation et diversifier les marchés • Attirer de nouveaux investissements directs étrangers, tout en conservant les investissements actuels • Encourager l'innovation technologique dans l'industrie afin d'accroître le taux d'adoption des techniques de pointe • Stimuler la croissance dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications • Placer le Canada et les Canadiens à la fine pointe de la technologie de l'autoroute mondiale de l'information • Mener et soutenir des travaux de recherche-développement sur les techniques de télécommunications de pointe par le biais du Centre de recherches sur les communications • Produire des renseignements commerciaux stratégiques à l'intention des entreprises canadiennes au moyen de rapports analytiques et de <i>Strategis</i> • Améliorer l'accès des PME au capital et à l'information • Stimuler le développement économique du nord de l'Ontario par l'intermédiaire de FedNor • Renforcer les entreprises autochtones et leurs assises financières par l'intermédiaire d'Entreprise autochtone Canada • Mieux faire connaître le Canada sur la scène internationale comme destination touristique de choix et, par l'intermédiaire de la Commission canadienne du tourisme, fournir des informations à l'industrie du tourisme pour l'aider à prendre ses décisions 	<p>Indicateurs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de nouvelles entreprises et de nouveaux secteurs qui exportent leurs produits ou leurs services et la diversification des exportations canadiennes • L'ampleur des nouveaux investissements étrangers et le maintien des investissements actuels • L'innovation technologique et l'adoption de techniques de pointe par l'industrie • Le taux de croissance des industries des technologies de l'information et des télécommunications • La position qu'occupe le Canada, à la fine pointe de l'autoroute mondiale de l'information, et l'accès à cette dernière offert à prix abordable à tous les Canadiens • L'ampleur des travaux de recherche-développement portant sur les technologies des télécommunications de pointe • Le volume et la qualité des renseignements stratégiques à la disposition des entreprises canadiennes • La facilité d'accès des PME au capital et à l'information • Le rythme du développement économique dans le nord de l'Ontario • La viabilité des entreprises autochtones • Le rayonnement du Canada à titre de destination touristique de choix, l'augmentation des revenus issus du tourisme, le nombre de visiteurs étrangers et le montant du déficit enregistré au poste des voyages

Tableau détaillé des attentes en matière de rendement (suite)

<p>Le secteur des Règlements et services axés sur le marché favorise l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel pour les entreprises et les consommateurs canadiens et fait valoir sur la scène internationale les normes du marché canadien.</p>	
<p>Objectifs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir informations et services pour aider les entreprises et les consommateurs à profiter pleinement d'un marché efficace et stable, à y contribuer et à mieux s'adapter aux changements • Élaborer des normes et des règlements favorisant l'équité, l'efficacité et la compétitivité sur le marché • Administrer et appliquer les lois et les règlements axés sur le marché et propres à entretenir la confiance des entreprises et des consommateurs • Faire accepter un plus grand nombre de normes du marché canadien sur la scène internationale pour aider les entreprises du pays à soutenir la concurrence mondiale 	<p>Indicateurs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prestation d'informations et de services qui favorisent l'instauration d'un marché efficace et stable • La mesure dans laquelle les normes et les règlements établis par Industrie Canada favorisent l'instauration d'un marché équitable, efficace et concurrentiel • La mesure dans laquelle l'administration et l'application des règles du marché par Industrie Canada renforcent la confiance des entreprises et des consommateurs • L'acceptation, dans le monde, des normes du marché canadien
<p>Le secteur des Services de gestion et des services généraux dote le Ministère de l'infrastructure et du soutien nécessaires pour offrir les meilleurs services possible aux Canadiens.</p>	
<p>Objectifs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer et contrôler les fonds ministériels • Accroître l'efficacité en trouvant de nouveaux moyens de communiquer avec les clients à l'aide de la technologie de l'information et en améliorant la gestion des installations et la gestion-conseil • Rationaliser les processus de gestion et améliorer la gestion du risque, la mesure du rendement et la justification de l'emploi des fonds • Renouveler et revitaliser les effectifs pour offrir le meilleur service possible aux Canadiens • Expliquer aux Canadiens le rôle et les réalisations d'Industrie Canada • Promouvoir l'excellence dans la prestation des services au public 	<p>Indicateurs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité et l'à-propos des contrôles financiers • La mesure dans laquelle les nouvelles méthodes administratives améliorent l'efficacité au sein du Ministère • La mesure dans laquelle on a rationalisé les méthodes de gestion et amélioré la gestion du risque, la mesure du rendement et la justification de l'emploi des fonds • La mesure dans laquelle l'effectif du Ministère est renouvelé et revitalisé • La qualité et l'efficacité des communications faisant connaître aux Canadiens les programmes et les services d'Industrie Canada • La mesure dans laquelle Industrie Canada insiste sur l'excellence en fournissant ses services au public

FIGURE 17

Sommaire des crédits votés**Autorisations pour 1996-1997 — Partie II du Budget des dépenses
Besoins financiers par autorisation***(en millions de dollars)*

Crédit	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réal 1996-1997*
Programme du développement sectoriel de l'industrie et des sciences		
1 Dépenses de fonctionnement	310,0	369,8
5 Subventions et contributions	446,2	480,0
(L) Ministre de l'Industrie — Traitement et allocation pour automobile	0,0	0,0
(L) Paiements d'assurance en vertu du Programme d'expansion des entreprises et garanties en vertu du Programme de développement industriel et régional	10,0	0,0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14,9	15,5
(L) Dépense du produit de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,2
(L) Remboursements des sommes portées aux recettes des années antérieures	0,0	0,0
L10 Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,3	0,0
L15 Prêts en vertu de l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	0,5	0,0
L97b Avances aux bureaux régionaux et aux employés en poste à l'étranger	0,0	0,0
Programme des services axés sur le marché		
20 Dépenses de programme	131,6	121,8
(L) Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(1,1)	3,9
(L) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	44,0	43,9
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11,3	11,7
(L) Dépenses du produit de la cession de biens excédentaires de l'État	0,0	0,1
(L) Remboursements des sommes portées aux recettes des années antérieures	0,0	0,7
Total pour le Ministère	967,7	1 047,6

* Inclut le Budget des dépenses supplémentaire et autres autorisations.

FIGURE 18

Détail des recettes par activité ou secteur d'activité*(en milliers de dollars)*

	Réel 1995-1996*	Budget des dépenses principal 1996-1997*	Réel 1996-1997**
Recettes à valoir sur le crédit par activité ou secteur d'activité			
Règlements et services axés sur le marché			
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	—	—	16 091**
Fonds renouvelable — Protection et diffusion de la propriété intellectuelle	50 106	52 215	54 716
Gestion du spectre	714	214	214
	50 820	52 429	71 021
Développement sectoriel de l'industrie			
Recherche sur les communications	6 919	8 169	8 413
Total à valoir sur le crédit	57 739	60 598	79 434
Recettes portées au Trésor par activité ou secteur d'activité			
Règlements et services axés sur le marché			
Supervision des procédures de faillite et d'insolvabilité	17 167	12 200	410
Règlement sur les sociétés	11 622	12 200	11 926
Réglementation des mesures	9 564	7 300	8 123
Réglementation en matière d'étiquetage et de publicité	155	180	138
Gestion du spectre	141 213	141 707	151 041
Amendes	6 129	1 040	6 757
	185 850	174 627	178 395
Développement sectoriel de l'industrie			
Remboursement des dépenses de l'année précédente	75 182	41 100	80 804
Revenu de placements	11 908	7 000	5 784
Frais de service pour les garanties de prêts	1 836	1 000	2 692
Frais de service en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	18 742	18 275	23 488
	107 668	67 375	112 768
Services généraux et services de gestion			
Divers	14	1 000	—
Total porté au Trésor	293 532	243 002	291 163
Total des recettes du Programme	351 271	303 600	370 597

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** L'année 1996-1997 a été la première où l'on a appliqué la méthode des crédits nets; dans le passé, les recettes allaient au Trésor.

FIGURE 19

Paiements de transfert par secteur d'activité*(en millions de dollars)*

Secteur d'activité	Réel 1995-1996	Budget des dépenses principal 1996-1997*	Réel 1996-1997**
Subventions			
Politique microéconomique	16,0	12,3	9,4
Règlements et services axés sur le marché	0,2	0,4	0,2
Total des subventions	16,2	12,7	9,6
Contributions			
Politique microéconomique	18,2	15,0	14,7
Règlements et services axés sur le marché	0,8	0,7	0,8
Développement sectoriel de l'industrie	654,2	472,8	499,8
Total des contributions	673,2	488,5	515,3
Total des transferts	689,4	501,2	524,9

* Aux fins de la comparaison, les montants ont été établis à l'aide de la Structure courante de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

** Comprend les autorisations du Budget des dépenses supplémentaire.

FIGURE 20

Actif — Sommaire des prêts et des investissements par activité ou secteur d'activité*(en millions de dollars)*

Activité ou secteur d'activité	Réel 1995-1996	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997
Développement sectoriel de l'industrie	—	0,8	—
Total	—	0,8	—

FIGURE 21
Fonds renouvelable — Utilisation des pouvoirs financiers
Office de la propriété intellectuelle du Canada

(en millions de dollars)

	Réel 1995-1996	Budget des dépenses principal 1996-1997	Réel 1996-1997
Recettes	49,6	52,2	51,1
Dépenses	38,2	53,0	42,5
Profit ou (perte)	11,4	(0,8)	8,6
Ajouter les éléments n'exigeant pas l'utilisation du Fonds :			
Dépréciation ou amortissement	1,2	4,9	1,4
Modification du capital de fonctionnement	(5,0)	0,7	7,9
Activités d'investissement :			
Acquisition de biens amortissables	(17,5)	(3,7)	(17,3)
Autres éléments	10,4	—	(4,3)
Excédent de trésorerie (besoin)	0,5	1,1	(3,7)
Pouvoir : excédent cumulatif (prélèvement)	10,0	11,1	6,3

Nota : Une « ligne de crédit » d'un montant maximum de 15 millions de dollars a été approuvée; ce montant peut être tiré sur le Trésor à n'importe quel moment. Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée mais ont été compilés au départ selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Lois relevant du ministre de l'Industrie*

- Fondation canadienne pour l'innovation : Parties I et XI de la *Loi d'exécution du budget de 1997*
- Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur*, L.C. 1996, ch. 17
- Loi sur Investissement Canada*, L.R. 1985, ch. 28 (1^{er} suppl.)
- Loi sur la Banque de développement du Canada*, L.C. 1995, ch. 28
- Loi sur la concurrence*, L.R. 1985, ch. C-34
- Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R. 1985, ch. B-3
- Loi sur l'Agence spatiale canadienne*, L.C. 1990, ch. 13
- Loi sur la radiocommunication*, L.R. 1985, ch. R-2
- Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada*, L.C. 1987, ch. 12
- Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Télésat Canada*, L.C. 1991, ch. 52 (rôle en matière de politique)
- Loi sur la statistique*, L.R. 1985, ch. S-19
- Loi sur le Conseil canadien des normes*, L.R. 1985, ch. S-16
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*, L.R. 1985, ch. S-12
- Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie*, L.R. 1985, ch. N-21
- Loi sur le Conseil national de recherches*, L.R. 1985, ch. N-15
- Loi sur le droit d'auteur*, L.R. 1985, ch. C-42
- Loi sur le fonctionnement des sociétés du secteur public*, S.R. 1985, ch. G-4
- Loi sur le marquage des bois*, L.R. 1985, ch. T-11
- Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*, L.R. 1985, ch. C-38
- Loi sur le ministère de l'Industrie*, L.C. 1995, ch. 1
- Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, L.R. 1985, ch. 44 (4^e suppl.)
- Loi sur le poinçonnage des métaux précieux*, L.R. 1985, ch. P-19
- Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, L.R. 1985, ch. C-36
- Loi sur les associations coopératives du Canada*, S.R. 1985, ch. C-40
- Loi sur les brevets*, L.R. 1985, ch. P-4
- Loi sur les chambres de commerce*, L.R. 1985, ch. B-6
- Loi sur les corporations canadiennes*, S.R. 1970, ch. C-32
- Loi sur les dessins industriels*, L.R. 1985, ch. I-9
- Loi sur les documents publics*, S.R. 1985, ch. P-28
- Loi sur les fonctionnaires publics*, S.R. 1985, ch. P-31
- Loi sur les inventions des fonctionnaires*, L.R. 1985, ch. P-32
- Loi sur les lettres de change*, L.R. 1985, ch. B-4 (Partie V : Lettres et billets de consommation)
- Loi sur les liquidations et les restructurations*, S.R. 1985, ch. W-11 (Partie I seulement)
- Loi sur les marques de commerce*, L.R. 1985, ch. T-13
- Loi sur les poids et mesures*, L.R. 1985, ch. W-6
- Loi sur les prêts aux petites entreprises*, L.R. 1985, ch. S-11
- Loi sur les sceaux*, L.R. 1985, ch. S-6
- Loi sur les sociétés par actions*, L.R. 1985, ch. C-44
- Loi sur les syndicats ouvriers*, S.R. 1985, ch. T-14
- Loi sur les télécommunications*, L.C. 1993, ch. 38
- Loi sur les topographies de circuits intégrés*, L.C. 1990, ch. 37
- Loi sur l'étiquetage des textiles*, L.R. 1985, ch. T-10
- Loi sur le Tribunal de la concurrence*, L.R. 1985, ch. 19 (2^e suppl.)
- Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz*, L.R. 1985, ch. E-4

* Les lois qui sont peu utilisées ou dont une minime partie relève du Ministre ne sont pas incluses.

Bureaux régionaux d'Industrie Canada

Administration centrale

Industrie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : (613) 954-2788
Télécopieur : (613) 954-1894

Région de l'Atlantique

Industrie Canada
Cabot Place, 10th Floor
10 Barter's Hill
ST. JOHN'S (Terre-Neuve) A1C 6M1

Téléphone : (709) 772-4866
Télécopieur : (709) 772-5093

Industrie Canada
75 Fitzroy Street
P.O. Box 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard) C1A 7M8

Téléphone : (902) 566-7443
Télécopieur : (902) 566-7450

Industrie Canada
1801 Hollis Street
P.O. Box 940, Station M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse) B3J 2V9

Téléphone : (902) 426-3458
Télécopieur : (902) 426-2624

Industrie Canada
1045, rue Main
4^e étage, bureau 103
MONCTON (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1

Téléphone : (506) 851-6530
Télécopieur : (506) 851-6502

Québec

Industrie Canada
5, Place Ville-Marie, 7^e étage
MONTRÉAL (Québec) H3B 2G2

Téléphone : (514) 283-1885
Télécopieur : (514) 496-7003

Ontario

Industrie Canada
Édifice Dominion Public
1, rue Front ouest, 4^e étage
TORONTO (Ontario) M5J 1A5

Téléphone : (416) 973-5000
Télécopieur : (416) 973-8714

FedNor

FedNor
30, rue Cedar, bureau 407
SUDBURY (Ontario) P3E 1A4

Téléphone : (705) 671-0711
Télécopieur : (705) 671-0717

Prairies et Territoires du Nord-Ouest

Industrie Canada
400 St. Mary Avenue, 4th Floor
WINNIPEG (Manitoba) R3C 4K5

Téléphone : (204) 983-4395
Télécopieur : (204) 984-4329

Industrie Canada
7th Floor
123 Second Avenue South
SASKATOON (Saskatchewan) S7K 7E6

Téléphone : (306) 975-5313
Télécopieur : (306) 975-6727

Industrie Canada
Suite 540
9700 Jasper Avenue
EDMONTON (Alberta) T5J 4C3

Téléphone : (403) 495-2951
Télécopieur : (403) 495-4582

Région du Pacifique et du Yukon

Industrie Canada
Suite 2000
300 West Georgia Street
VANCOUVER (Colombie-Britannique) V6B 6E1

Téléphone : (604) 666-5000
Télécopieur : (604) 666-8330